

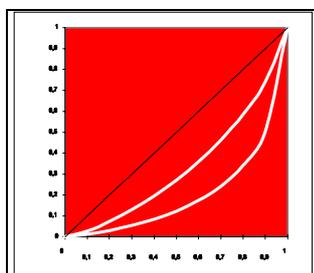
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

**RESULTATS DE
L'ENQUETE INTEGRALE SUR LES
DIMENSIONS SOCIALES DE L'AJUSTEMENT :**

PROFIL DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE

1996

Volume 1



Mai 1997

OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE

ENQUETE PERMANENTE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

(Projet E.P.C.V.)

Office National de la Statistique
Projet Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
(EPCV)

ENQUETE INTEGRALE
1996

Ce rapport a été rédigé par Messieurs Sidna Ould N'Dah, ingénieur statisticien - économiste Directeur Général Adjoint de l'ONS Sarr Oumar, ingénieur statisticien Adjoint au Chef du Projet EPCV et El Hassène Ould Inejih, économiste Responsable de l'Analyse au projet EPCV, sous la supervision de Mohamed El Mokhtar Ould Zamel, ingénieur statisticien économiste Directeur Général de l'ONS.. Le traitement informatique des données issues de l'enquête intégrale et qui sont le fondement de ce rapport a été effectué par Mohamed Abdallahi Ould Boukhary et Mariem Mint Maarouf informaticiens au Projet EPCV.

Il a été enrichi grâce aux commentaires de Messieurs Antoine Simonpiétri et Essimi Menye, ainsi qu'à l'étroite collaboration de Monsieur Hippolyte Fofack de la Banque Mondiale.

L'enquête Intégrale est l'œuvre collective d'une équipe de cadres de l'ONS et agents de terrain et de saisie dont les noms ne peuvent pas tous être cités ici.

Que l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de l'enquête et du présent rapport trouvent ici l'expression de nos remerciements.

TABLE DE MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4	
RESUME ANALYTIQUE		6
I. INTRODUCTION	9	
Première Partie : METHODOLOGIE ET SOURCE DES DONNEES	11	
II. PRESENTATION DU CADRE ET DES METHODES DE L'ENQUETE INTEGRALE	12	
II.1. Cadre institutionnel	12	
II.2. Objectifs de l'enquête	13	
II.3. Plan de sondage	14	
II.4. Organisation	14	
II.5. Contenu du questionnaire	16	
II.6. Méthode de redressement des données et de calcul des agrégats	17	
III. METHODOLOGIE ADOPTEE DANS L'ANALYSE DE LA PAUVRETE	20	
III.1. Concepts et définitions de la pauvreté	20	
III.2. Définition et estimation des seuils de pauvreté	21	
III.3. Les indices de pauvreté	22	
Deuxième Partie : QUANTIFICATION DE LA PAUVRETE	25	
IV. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE	26	
IV.1. Tendances et dispersion des distributions des dépenses	26	
IV.2. Analyse spatiale	28	
IV.3. Analyse selon la zone socio-économique	36	
IV.4. Analyse selon les groupes socio-économiques	37	
IV.4. L'inégalité (Gini)	39	
V. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	41	
V.1. Alphabétisation	41	
V.2. Santé	42	
V.3. Logement	43	
VI. CONCLUSION	47	
VII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	48	
VIII. Annexe : TABLEAUX STATISTIQUES	49	

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Evolution de la dépense moyenne entre 1990 et 1996 selon la strate
- Tableau 2 : Structure de la dépense moyenne du ménage selon lieu de résidence
- Tableau 3 : Indices de la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 53841 UM)
- Tableau 4 : Ecart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté selon la zone géographique et la dépense moyenne supplémentaire qui doit être transférée aux pauvres pour ne plus l'être selon la zone géographique
- Tableau 5 : Indices de contribution à la pauvreté (seuil de pauvreté 53841 UM)
- Tableau 6 : Indices de la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 40708 UM)
- Tableau 7 : Contribution à la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 40708 UM)
- Tableau 8 : Evolution des indices de pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 53841 UM)
- Tableau 9 : Evolution de la contribution à la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 53841 UM)
- Tableau 10 : Evolution des indices de pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 40708 UM)
- Tableau 11 : Evolution de la contribution à la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 40708 UM)
- Tableau 12 : Indices de la pauvreté selon la zone socio-économique (seuil de pauvreté 53841 UM)
- Tableau 13 : Indices de la pauvreté selon le groupe socio-économique (seuil de pauvreté 53841 UM)
- Tableau 14 : Indice de Gini selon le milieu de résidence
- Tableau A1 : Taille moyenne du ménage selon le lieu de résidence
- Tableau A2 : Taille moyenne du ménage selon le degré de pauvreté
- Tableau A3 : Taille moyenne du ménage selon le groupe socio-économique
- Tableau A4 : Taille moyenne du ménage selon la zone socio-économique
- Tableau A5 : Taux d'alphabétisation selon le quantile de dépense
- Tableau A6 : Taux d'alphabétisation selon le lieu de résidence
- Tableau A7 : Structure de santé utilisée par les malades ou blessés selon le lieu de résidence (en %)
- Tableau A8 : Structure de santé utilisée par les malades ou blessés selon le quantile de dépense (en %)
- Tableau A9 : Taux de vaccination selon le lieu de résidence (en %)
- Tableau A10 : Taux de vaccination selon le degré de pauvreté (en %)
- Tableau A11 : Etat de la vaccination selon le type de vaccin et le lieu de résidence (en %)
- Tableau A12 : Etat de la vaccination selon le type de vaccin et le degré de pauvreté (en %)
- Tableau A13 : Etat de la vaccination au cours des 12 derniers mois selon le type de vaccin et le lieu de résidence (en %)
- Tableau A14 : Etat de la vaccination au cours des 12 derniers mois selon le type de vaccin et le degré de pauvreté (en %)
- Tableau A15 : Lieu de vaccination selon le lieu de résidence
- Tableau A16 : Lieu de vaccination selon le degré de pauvreté

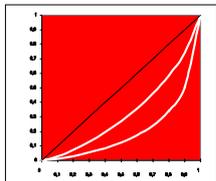
Tableau A17 : Les raisons de non vaccination selon le lieu de résidence
 Tableau A18 : Les raisons de non vaccination selon le degré de pauvreté
 Tableau A19 : Dépense de moyenne du ménage en santé selon la zone socio-économique
 Tableau A20 : Dépense de moyenne du ménage en santé selon le groupe socio-économique
 Tableau A21 : Statut d'occupation du logement selon quantile de dépense
 Tableau A22 : Statut d'occupation du logement selon le lieu de résidence
 Tableau A23 : Statut d'occupation du logement selon le degré de pauvreté
 Tableau A24 : Principale source d'approvisionnement en eau potable selon le quantile de dépense
 Tableau A25 : Principale source d'approvisionnement en eau potable selon le lieu de résidence
 Tableau A26 : Principale source d'approvisionnement en eau potable selon le degré de pauvreté
 Tableau A27 : Principale source d'éclairage selon quantile de dépense
 Tableau A28 : Principale source d'éclairage selon le lieu de résidence
 Tableau A29 : Principale source d'éclairage selon le degré de pauvreté
 Tableau A30 : Principal combustible de cuisine selon quantile de dépense
 Tableau A31 : Principal combustible de cuisine selon le lieu de résidence
 Tableau A32 : Principal combustible de cuisine selon le degré de pauvreté
 Tableau A33 : Type de toilettes utilisées selon le quantile de dépense
 Tableau A34 : Type de toilettes utilisées selon le lieu de résidence
 Tableau A35 : Type de toilettes utilisées selon de degré de pauvreté
 Tableau A36 : Mode d'évacuation des ordures selon le quantile de dépense
 Tableau A37 : Mode d'évacuation des ordures selon le lieu de résidence
 Tableau A38 : Mode d'évacuation des ordures selon le degré de pauvreté
 Tableau A39 : Type de logement des ménages selon le quantile de dépense
 Tableau A40 : Type de logement selon le lieu de résidence
 Tableau A41 : type de logement des ménages selon le degré de pauvreté
 Tableau A42 : Dépense moyenne en logement selon la zone socio-économique
 Tableau A43: Dépense moyenne en logement selon le groupe socio-économique

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la courbe de lorenz entre 1990 et 1996

Graphique 2 Taux d'alphabetisation par sexe, milieu et quantile de dépense

RESUME ANALYTIQUE



La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages a montré que l'étendue de la pauvreté mesurée par le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996. Ce recul de l'étendue de la pauvreté a été aussi accompagné par la baisse de sa profondeur et de sa sévérité tel qu'il ressort l'évolution des indicateurs P_1 et P_2 de Foster, Greer et Thorbecke qui sont passés respectivement de 28,2% et 18,1% en 1990 à 18,5% et 5,1% en 1996.

Cependant, ce recul de la pauvreté n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire national; certaines zones ont vu la situation des pauvres se détériorer.

ANALYSE SPATIALE DE LA PAUVRETE

Plus de 50% des Mauritaniens vivent en deçà du seuil de pauvreté, celui-ci étant fixé à 53841 UM par tête et par an. Ce seuil est obtenu en appliquant le taux d'inflation sur la période de 90-96 au seuil déjà utilisé en 1990.

Confirmant les tendances passées, les résultats de l'enquête intégrale indiquent que la pauvreté est plus prononcée en milieu rural où 68,1% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 26,8% en milieu urbain.

L'analyse de la pauvreté suivant les quatre strates prévues par le plan de sondage de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (Nouakchott, Autres villes, Rural Fleuve et Rural Autre) indique, qu'en milieu urbain, la pauvreté est bien plus répandue dans les Autres villes (centres urbains de plus de 5000 habitants) qu'à Nouakchott. Ainsi, à Nouakchott l'incidence de la pauvreté est de 20,6% alors que pour les Autres Villes elle est de 37,9%. En milieu rural, on observe des disparités entre Rural Fleuve et Rural Autre où respectivement l'étendue de la pauvreté est de 60,2% et 71,1%. Il faut noter que seul le Rural Autre a vu la situation de la pauvreté s'aggraver entre 1990 et 1996, ce qui devrait en faire le centre des préoccupations futures en matière de lutte contre la pauvreté.

En effet, la profondeur de la pauvreté, mesurée par P_1 , vaut 28,7%, 21,9%, 12,2% et 4,6% respectivement pour le Rural Autre, le Rural Fleuve, les Autres villes et Nouakchott. Quant à sa sévérité, estimée par P_2 , elle est de 15%, 11,2%, 5,5% et 1,6% respectivement dans le Rural Autre, le Rural Fleuve, dans les Autres villes et à Nouakchott.

Alors que la population rurale représente 56% de la population sédentaire, 76,3% des pauvres sont issus de ce milieu.

La pauvreté urbaine se rencontre dans les centres autres que Nouakchott, Nouadhibou et Zouérate. En effet, c'est dans les villes du sud et du centre que la pauvreté est la plus importante. Ainsi, 56,9% des habitants des centres urbains du sud ont une dépense per capita inférieure au seuil supérieur de pauvreté. La situation des villes du centre est proche de celle des villes du sud avec 50% de la population de ces centres vivent en dessous de la ligne de pauvreté.

PAUVRETE ET GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE

La pauvreté en Mauritanie touche particulièrement les agriculteurs que ce soit par son étendue, sa profondeur ou sa sévérité. 73,5% et 64% des agriculteurs respectivement du Rural Autre et du Rural Fleuve ont une dépense par tête inférieure à la ligne de pauvreté choisie. Pour ces mêmes groupes socio-économiques la profondeur de la pauvreté et sa sévérité (mesurée par P_1 et P_2) sont respectivement 30,3% et 16,3% pour les agriculteurs du Rural Autre et 24,3% et 13% pour les agriculteurs du Rural Fleuve.

Les non agriculteurs du Rural Autre sont eux aussi particulièrement affectés par la pauvreté. L'étendue de la pauvreté dans ce groupe socio-économique est voisine de 70% tandis que sa profondeur et sa sévérité sont respectivement 27,5% et 14,1%. Le groupe socio-économique des indépendants des Autres Villes est assez touché par la pauvreté. Ainsi 42,7% des ménages dont le chef exerce une activité indépendante dans les Autres Villes sont pauvres.

Les groupes les moins touchés par la pauvreté sont les salariés urbains et les groupes socio-économiques de Nouakchott. Pour ces différents groupes l'étendue de la pauvreté est d'environ 22% et sa profondeur avoisine 5%.

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PAUVRES

a) Alphabétisation

42% de la population sédentaire en Mauritanie savent lire et écrire. Ce pourcentage connaît d'importantes disparités suivant le sexe et le milieu. Les foyers d'analphabétisme les plus importants se rencontrent dans le milieu rural où les personnes considérées comme alphabétisées ne représentent que 32% contre 53% en milieu urbain.

Pour leur part, les femmes semblent être beaucoup plus touchées par l'analphabétisme que les hommes dans la mesure où seuls 35% d'entre elles peuvent lire et écrire une phrase simple alors que ce pourcentage est de 50% pour les hommes.

En milieu Rural Fleuve les personnes qui savent lire et écrire une phrase simple ne représentent que 18% des habitants. Ce pourcentage est encore plus faible pour les femmes qui ne sont que 9% à être alphabétisées.

L'Alphabétisation est fortement corrélée au degré de pauvreté. Ainsi, en milieu rural seuls 26% des extrêmement pauvres savent lire et écrire une phrase simple alors que pour les non pauvres ce pourcentage est de 41%. Il en est de même en milieu urbain où les alphabétisés représentent 42% et 55% respectivement chez les très pauvres et les non pauvres.

Cependant l'analphabétisme semble être plus lié au milieu de résidence qu'au degré de pauvreté. Ainsi les très pauvres du milieu urbain sont plus alphabétisés que les non pauvres du milieu rural.

b) Santé

Le recours au système moderne de santé semble en progrès ces dernières années en Mauritanie. Plus de 90% des personnes malades ou blessées ont eu recours aux services médicaux. Les centres de santé des chefs-lieux des moughataa sont les plus consultés quelque soit le niveau de vie. Les consultations auprès des cliniques privées et des pharmacies semblent être corrélées avec le niveau de vie. On constate que l'hôpital est plus fréquenté par les pauvres que par les non pauvres qui ont tendance à s'adresser plus aux cliniques privées.

En matière de vaccination, l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages indique que 87,9% des enfants mauritaniens ont pris au moins un vaccin. Cette bonne couverture vaccinale est le résultat des campagnes de vaccination menées régulièrement ces dernières années par le Ministère de la santé. La couverture vaccinale est cependant corrélée avec le degré de pauvreté; les enfants des pauvres sont moins bien vaccinés que les autres. Outre ces résultats, l'enquête semble indiquer que les meilleurs moyens d'augmenter la couverture vaccinale des plus pauvres est de multiplier les équipes mobiles lors des campagnes de vaccination.

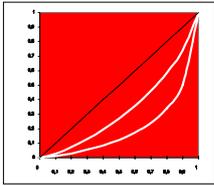
c) Logement

La qualité du logement s'apprécie selon plusieurs critères : le type de logement, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électricité, l'assainissement et dans une certaine mesure le type d'énergie utilisée pour la cuisine.

Il est incontestable que les logements en milieu urbain sont de meilleure qualité que ceux du rural. Dans ce dernier, les maisons en pierre ou en ciment ne représentent que 9,4% des habitations alors qu'en milieu urbain ce pourcentage est de 67.6%.

L'électricité est pratiquement inexistante en milieu rural alors que plus de 37,6% des citoyens en disposent. Quant à l'eau potable obtenue à partir d'un robinet intérieur, elle n'est disponible que pour 28,5% des urbains et seulement 4,7% des ruraux.

D'une manière générale, le bois ou ses dérivés sont les combustibles les plus utilisés en Mauritanie tous milieux confondus, mais c'est dans le rural que l'utilisation est la plus critique. C'est ainsi que 85,4% des ménages cuisinent avec le bois ou le charbon de bois ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. Cependant, le gaz butane est utilisé par plus de 30% des ménages.



I. INTRODUCTION

L'objectif de réduction de la pauvreté en Mauritanie est au coeur des programmes économiques et sociaux successifs mis en oeuvre par le Gouvernement depuis le milieu des années 80. Il est désormais bien établi que ces différents programmes de réformes structurelles, conduits simultanément aux niveaux macro-économique sectoriel et institutionnel, ont abouti à des résultats satisfaisants en ce qui concerne la croissance économique avec un taux réel de 5,9 % en moyenne annuelle sur la période 1993-96, la stabilisation du cadre macro-économique, la relance des secteurs productifs (mines, agriculture, pêche, énergie ...) et la valorisation des ressources humaines (éducation, santé, alphabétisation, promotion de la femme). A cela s'ajoute la libéralisation progressive du cadre économique, l'assainissement du secteur financier et la réforme en cours visant à développer davantage le secteur privé appelé à prendre le relais de l'essor économique.

La plupart de ces politiques comporte en filigrane des mesures de soulagement de la pauvreté. En outre, le Gouvernement a adopté en 1994 et entamé la mise en oeuvre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et de développement à la base assortie d'un plan d'action. Celle-ci repose sur deux axes principaux dont le premier vise à améliorer l'accès des populations aux services sociaux et le second, à caractère économique, privilégie la création d'emplois en milieu urbain et l'amélioration de la productivité en milieu rural.

Cependant, l'adéquation des stratégies de lutte contre la pauvreté par rapport à leur objectif est conditionnée par l'affinement de notre connaissance de ce phénomène. C'est ainsi que, parallèlement aux efforts entrepris par le Gouvernement, l'Office National de la Statistique a conduit tout au long de ces dix dernières années un vaste programme de collecte de données statistiques sur le niveau de vie des ménages et leur environnement économique immédiat dans le cadre des activités du Projet E.P.C.V (Enquête Permanente sur les Conditions de vie des Ménages). L'objectif principal de ce projet est de fournir progressivement une information statistique actualisée et fiable permettant de suivre l'évolution des indicateurs sociaux, l'étendue de la pauvreté et, de manière générale, l'impact des réformes structurelles sur le niveau de vie de la population.

En 1990, les résultats des premières enquêtes ont servi de base à l'élaboration du profil de pauvreté qui prévalait en Mauritanie à cette époque et à partir duquel ont été formulés la stratégie et le programme cadre de lutte contre la pauvreté et de développement à la base en cours d'exécution.

De nouveau, cerner les contours actuels de la pauvreté constitue l'objet de la présente étude fondée sur les résultats récents de l'enquête intégrale réalisée entre octobre 1995 et juin 1996 auprès d'un échantillon de 3540 ménages représentatifs de la population sédentaire du pays.

L'une des principales conclusions de l'étude est le recul de la pauvreté entre 1990 et 1996, tant au niveau de son étendue que de sa sévérité. La population considérée comme pauvre, c'est à dire vivant en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 53.841, est passée de 56,6% en 1990 à 50 % en 1996.

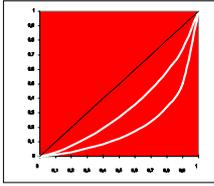
Néanmoins, en termes absolus, cette tendance positive est ralentie par l'effet de la croissance démographique (2.93% par an) avec laquelle il faut compter, faisant passer la population totale du pays de 1.900.000 en 1990 à 2.346.000 personnes en 1996.

Outre l'analyse de la pauvreté sous différents angles (zones géographiques, milieu urbain/rural, groupes socio-économiques) et l'inégalité de la distribution des dépenses, le présent volume de l'étude traite l'évolution des indicateurs sociaux relatifs à l'alphabétisation, la santé, le logement, l'accès à l'eau potable etc. Ces différents résultats représentent plusieurs observations temporelles sur la période 1987-1996 relatives aux indicateurs sur les dépenses des ménages, la pauvreté et au degré de satisfaction des besoins de base. Il y a lieu ici de réaffirmer la volonté de l'ONS de continuer à renseigner ces séries temporelles à intervalles réguliers, eu égard à la place primordiale accordée à la lutte contre la pauvreté et au développement socio-économique dans les préoccupations des pouvoirs publics, des partenaires au développement et de la société civile.

Dans la suite de ce volume, seront passés en revue successivement une présentation succincte de l'enquête qui est la source des informations utilisées, la méthodologie adoptée pour l'analyse de la pauvreté, les résultats quantitatifs qui permettent de caractériser la pauvreté et les indicateurs sociaux. Des tableaux statistiques détaillés sont joints en annexe.

Les travaux analytiques approfondis portant sur les déterminants et les facteurs explicatifs de la pauvreté en Mauritanie feront l'objet d'un second volume à paraître prochainement.

Première Partie :
METHODOLOGIE ET SOURCE DES DONNEES



II. PRESENTATION DU CADRE ET DES METHODES DE L'ENQUETE INTEGRALE AUPRES DES MENAGES

L'idée de réaliser un programme d'enquêtes auprès des ménages en Mauritanie a été proposée en 1987 à la Direction de la Statistique par la Banque Mondiale qui venait de mettre en place un programme similaire dans 2 autres africains (la Côte d'Ivoire et le Ghana) d'études sur les mesures du niveau de vie (Living Standard Measurement Study - LSMS). L'objectif était de fournir aux décideurs politiques nationaux et aux partenaires au développement des analyses sur la pauvreté et de mesurer l'impact des politiques d'ajustement Structurel (PAS) sur les conditions de vie des ménages afin de faciliter une meilleure formulation des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et d'atténuer les effets néfastes des PAS.

2.1 . Cadre institutionnel :

L'enquête intégrale a été réalisée entre octobre 1995 et juillet 1996 par l'unité du Projet Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de l'Office national de la Statistique (ONS). Cette unité est chargée de fournir régulièrement aux décideurs nationaux, aux partenaires au développement et aux autres utilisateurs potentiels, des données et analyses fiables et actualisées sur le niveau de vie, l'évolution des indicateurs sur la pauvreté et le développement social. L'objectif ultime poursuivi est de faciliter une meilleure formulation des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et de correction des effets néfastes et transitoires des programmes d'ajustement structurel.

Au cours de sa première phase (1987-1990), le Projet EPCV a réalisée successivement deux enquêtes auprès des ménages du type LSMS (Living Standard Measurement Survey) avec la collaboration technique de la Banque Mondiale et sur financement conjoint de cette institution par le biais du Crédit d'assistance technique à la planification (Mau 1292), l'USAID à travers les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire et l'Etat mauritanien. Outre l'utilisation diffuse des informations issues de ces opérations à l'occasion de nombreux travaux, notamment sur la nutrition , la population, et la consommation, les publications citées ci-après ont constitué les supports de diffusion de ces informations :

- Volume principal sur les résultats de l'enquête 1987 ;
- Volume spécifique sur l'agriculture et l'aide alimentaire 1987-88.
- Note sur la consommation des céréales en 1990 ;
- Profil de pauvreté en 1990, réalisé par le Projet DSA à partir des données issues des deux enquêtes ;
- Note sur la structure des dépenses en 1988 et 1990 : coefficients budgétaires proposés comme pondérations de l'indice des prix à la consommation.

Une seconde phase du projet EPCV a été initiée en 1992 suite à la mise en vigueur d'une convention entre l'ONS et le projet DSA (Dimensions Sociales de l'Ajustement) relative à la réalisation d'une composante de collecte de données socio-économiques. Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été menées :

- les enquêtes sur les priorités (1992-1993) : deux opérations de ce type ont été réalisées successivement sur des échantillons respectifs de 6320 et 5260 ménages dont 500 nomades à chaque fois. Les résultats de la première enquête ont fait l'objet d'une publication et les données de la deuxième ont servi à la production d'indicateurs-clés du bien-être des ménages.

- l'enquête sur les déflatés du secteur parapublic 1992 : elle a touché un millier de personnes concernées par les mesures de réforme des entreprises parapubliques pour lesquelles il importait d'étudier le degré de réinsertion. Ce fichier a été transmis à la cellule de réhabilitation du secteur parapublic (CRSP), commanditaire de l'enquête.

- l'enquête intégrale 1995-96 : couplée avec l'enquête communautaire, ses résultats sont l'objet de la présente étude et ont d'ores et déjà été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie d'assistance au pays (CAS) de la Banque Mondiale.

Ce vaste programme d'enquêtes a été financé conjointement par les fonds de contrepartie de l'aide allemande (KFW), la Banque Africaine de Développement et le Budget de l'Etat mauritanien.

2.2. Objectifs de l'enquête intégrale

Les principaux objectifs de cette enquête sont :

- i) mesurer l'impact sur les conditions de vie des ménages de la politique d'ajustement structurel.
- ii) mesurer la pauvreté et son évolution
- iii) permettre l'identification des groupes vulnérables
- iv) actualiser les informations de la base des données socio-économiques sur les ménages
- v) produire les coefficients de pondération de l'indice des prix à la consommation

2.3. Plan de sondage

L'échantillon compte 3 540 ménages du milieu sédentaire choisis aléatoirement et répartis selon les quatre strates retenues comme suit :

Milieu urbain :

- Nouakchott	1260 ménages
- Autres villes (de plus de 5 000 habitants)	980 ménages

Milieu rural :

- Rural Fleuve	620 ménages
- Rural Autre	680 ménages

Cette répartition découle de la segmentation de la population en groupes socio-économiques (GSE) pour lesquels il est impératif que l'échantillon comprenne un nombre minimal de 200 à 300 unités chaque groupe pour garantir la significativité des estimations d'indicateurs relatifs à ces catégories.

Un tirage à deux degrés a été effectué :

- i) Dans chaque strate, les unités primaires se confondent avec les districts de recensement (DR) qui sont tirés proportionnellement à leur taille à partir de la base de sondage aréolaire issue du recensement 1988 et actualisée partiellement .
- ii) Au second degré et après le dénombrement des DR-échantillons, 20 ménages sont sélectionnés aléatoirement à probabilité égale dans chaque unité primaire.

2.4. Organisation

La collecte et la saisie ont été menées simultanément par 8 équipes de terrain dotées des équipements leur permettant d'exécuter ce travail de manière décentralisée et autonome : véhicules, micro-ordinateurs, postes émetteurs-récepteurs, etc ...

Le coût de l'enquête a été rendu moins onéreux grâce à l'existence de ces différents équipements acquis depuis 1992, lors du démarrage de la seconde phase du projet EPCV.

Le développement des outils de l'enquête (questionnaires, manuels, échantillonnage, programme de saisie, etc...) et l'encadrement des opérations de terrain et de saisie informatique (formation, collecte, apurement des fichiers...) sont entièrement l'œuvre de l'équipe technique du Projet EPCV, sans aucune intervention d'expertise extérieure. Cette même équipe a pris aussi en charge l'exploitation et l'analyse des résultats, avec l'appui de la Banque Mondiale (Institutional and Social Policy Group), en particulier pour la réalisation de la présente étude.

2.5. Contenu du questionnaire

Le questionnaire relève des informations sur les caractéristiques socio-économiques des ménages et des individus comme indiqué dans le tableau suivant.

CHAPITRE		INFORMATIONS
Caractéristiques démographiques		sexe, âge, situation matrimoniale, état civil, fécondité, migration
Caractéristiques sociales	éducation	fréquentation et niveau scolaire, alphabétisation, carrière dans l'enseignement
	santé	prévalence sanitaire, accès aux services, pratique des méthodes d'espacement des naissances, prévention et soins infanto-juvéniles, consultations, vaccination, allaitement)
	emploi	type et caractéristiques des occupations principales et secondaires, recherche d'emploi, historique d'emploi
	habitat	type d'habitat, statut d'occupation, mode d'approvisionnement en eau potable et d'éclairage, combustible pour la cuisine, système d'évacuation des ordures, type de toilette
Dépenses sociales		dépenses d'éducation, de santé et de logement
Agriculture	actifs agricoles	acquisition, cession location, coexploitation des terres, du bétail et des équipements
	exploitation des parcelles	taille, système d'exploitation, type de culture
	production et vente	volume, type de débouché, lieu de vente, modalités d'encaissement
	autres revenus du ménage	chasse, pêche, cueillette, volaille, lait, oeufs, peau et laine
	coûts de production	intrants, équipements, main-d'oeuvre
	transformation des produits	transformation des produits
Autoconsommation		valeurs et quantités pour les céréales, valeurs pour les autres produits autoconsommés
Dépenses du ménage	dépenses occasionnelles	ornements, équipements ménagers, matériaux de construction, vêtements et chaussures
	dépenses courantes	articles personnels, entretien ménager, transport et carburant, soins personnels et de santé, produits alimentaires étude des tensions au niveau des marchés liées à la pénurie de certains produits à certains moments de l'année
Activités non - agricoles		type, durée d'existence, part du revenu appartenant au ménage, clientèle, le nombre d'employés, statut de l'entreprise (formelle, informelle), type de difficultés, source du capital, accès aux crédits, consommations intermédiaires, revenus
Transferts		effectués et reçus par le ménage
Crédit, Avoirs et épargne		sources de crédits (formels, informels), biens durables (amortissement), niveau de l'épargne

2.6. Méthodes de redressement des données

Les dépenses du ménage sont collectées sous différentes formes :

a) niveau d'observation

- certaines dépenses sont relevées au niveau des individus concernés telles que les dépenses d'éducation.
- d'autres sont collectées pour l'ensemble du ménage. C'est le cas des dépenses de logement, l'autoconsommation, les dépenses occasionnelles et les dépenses courantes.
- les dépenses de santé sont relevées d'abord au niveau individuel et ensuite au niveau du ménage pris globalement.

b) période de référence

Pour toutes les dépenses (sauf pour l'éducation et le logement), la collecte s'est effectuée sur deux périodes de références : l'année et la période séparant les deux passages de l'enquêteur. Les dépenses d'éducation sont collectées sur l'année et celles du logement le sont sur des périodes allant de la journée à l'année.

Standardisation des dépenses

Afin de rendre homogène toutes les dépenses, elles ont été extrapolées sur l'année et agrégées au niveau ménage.

Traitement des valeurs manquantes

Au cours de la collecte, 1 seul ménage n'a pas été enquêté, 76 ménages n'ont pas répondu au deuxième passage du fait qu'ils se soient déplacés avant le retour de l'enquêteur et 60 autres n'ont pas déclaré de dépenses alimentaires. Ces ménages n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de la dépense.

L'échantillon final de 3 413 ménages se répartit comme suit :

Nouakchott	1245 ménages soit	36.5%
Autres villes	948 " "	27.8%
Rural Fleuve	591 " "	17.3%
Rural Autre	629 " "	18.4%

Pour ces ménages, le traitement des valeurs manquantes est spécifique d'une section à l'autre voire d'un sous-groupe de produits à un autre.

Education

Les dépenses sont obtenues de deux manières :

- soit en additionnant les variables frais d'inscription, contribution aux associations scolaires, livres et fournitures, transport et autres dépenses.
- soit en utilisant la variable qui récapitule les dépenses précédentes.

Une dépense nulle a été affectée à tous les individus non concernés par l'éducation et à ceux qui n'avaient pas déclaré une dépense. Le choix s'est porté sur la première valeur étant donné qu'elle permet une désagrégation de la dépense d'éducation. Néanmoins, il serait souhaitable d'affecter la deuxième variable aux ménages pour lesquels la première est nulle.

Santé

Tout comme l'éducation, une dépense nulle a été imputée à tous les individus ou ménages non concernés ou n'ayant pas déclaré de dépense.

Il a semblé plus approprié de prendre la dépense relevée au niveau du ménage pris globalement car elle est mieux déclarée.

Logement

Les dépenses de logement se décomposent en : loyer, dépenses en eau du réseau, en eau auprès des revendeurs, en électricité, en évacuation des ordures et téléphone.

Pour les ménages non concernés, une dépense nulle a été affectée. Aussi, après agrégation, une dépense nulle a été affectée aux valeurs manquantes.

Autoconsommation

Une dépense nulle a été affectée aux produits déclarés non autoconsommés par le ménage. Dans le cas des omissions, une valeur nulle a également été affectée.

Dépenses occasionnelles

Elles peuvent s'obtenir de deux manières :

- soit en prenant la variable dépenses effectuées au cours des 12 derniers mois.
- soit en se référant à la variable dépenses effectuées durant la période séparant les deux passages de l'enquêteur.

Etant donné qu'elles interviennent rarement dans l'année et que les effets d'oubli sont limités, nous avons choisi la première variable afin de ne pas surestimer cette dépense.

Une dépense nulle a été affectée aux produits non consommés par le ménage. Dans ce chapitre, les valeurs manquantes ont été mises à zéro sauf pour les vêtements et chaussures pour lesquels la moyenne par strate a été affectée.

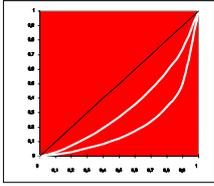
Dépenses courantes

Elles sont obtenues soit en faisant la multiplication du nombre de mois où le produit est consommé par la dépense moyenne mensuelle, soit en utilisant la consommation du produit durant la période séparant les deux passages de l'enquêteur.

Une dépense nulle a été affectée aux produits non consommés par le ménage. Dans ce chapitre, les valeurs manquantes par sous-groupe ont été remplacées par la moyenne par strate sauf pour le transport et les aliments pris hors du ménage pour lesquels une dépense nulle a été affectée.

Valeurs extrêmes

Chaque fois qu'une valeur était supérieure à la moyenne plus 5 fois l'écart-type de la dépense du sous-groupe de produit, elle a été remplacée par la moyenne du sous-groupe de la strate.



III. METHODOLOGIE ADOPTEE DANS L'ANALYSE DE LA PAUVRETE

3.1. Concepts et définitions de la pauvreté

Le bien-être du ménage

La pauvreté est aujourd'hui au centre des préoccupations de tous les gouvernements et institutions internationales et sa réduction est un objectif prioritaire pour ceux-ci. Mais, ces objectifs ne peuvent être atteints que si une connaissance parfaite de ce phénomène est acquise. Mesurer la pauvreté répond donc au moins à trois préoccupations :

- évaluer son étendue;
- fournir les éléments permettant l'analyse et la caractérisation de la pauvreté ainsi que le contrôle de son évolution;
- orienter les politiques et programmes visant à la réduire (Ravallion 1992).

L'étude de la pauvreté est essentiellement basée sur la mesure du bien-être, or ce dernier est un phénomène multidimensionnel difficile à mesurer par une ou deux variables, "*Le niveau de vie est un agrégat composite dans la mesure où son évaluation nécessite la prise en compte d'éléments très divers, matériels et spirituels, tels que le revenu, les biens possédés, les conditions d'habitation et les aspirations individuelles.*"¹. Néanmoins il est admis que le revenu ou la dépense d'un ménage donne une bonne indication de son bien-être, même si d'autres facteurs interviennent dans celui-ci (liberté individuelle, instruction...). Dans le contexte africain, il est admis que les dépenses sont plus appropriées que les revenus pour estimer le bien-être. Dans la présente étude, relative à la pauvreté en Mauritanie, l'analyse sera basée sur l'approche utilisant les dépenses du ménage pour mesurer le niveau de vie.

Toutefois l'utilisation d'une variable monétaire telle que la dépense pour mesurer la pauvreté nécessite des précautions particulières. En effet, en Mauritanie, comme pour le reste des pays à économie semblable, tous les besoins du ménage ne sont pas satisfaits sur le marché (autoconsommation alimentaire et non alimentaire...), il est donc important d'imputer une valeur aux transactions effectuées hors du marché pour appréhender le niveau exact des dépenses du ménage.

¹ Analyse et utilisation des données d'enquêtes auprès des ménages, avec une référence particulière aux enquêtes budget-consommation .Nations-Unies, Commission Economique pour l'Afrique. Addis-Abeba septembre 1993.

L'idéal aurait été d'estimer le bien-être au niveau des individus, mais les dépenses sauf rares exceptions (santé et éducation) sont renseignées au niveau du ménage ce qui impose une analyse au niveau de celui-ci. L'utilisation de la dépense totale du ménage pour mesurer le bien-être introduit des biais parce qu'elle ne prend pas en considération les différences dans la composition des ménages. Aussi, pour rendre les données comparables, une dépense per capita doit être calculée pour chaque ménage en divisant la dépense totale du ménage par sa taille.

Il aurait été préférable de calculer une dépense par équivalent adulte pour mieux tenir compte des besoins spécifiques des différents individus dans le ménage (enfants, adultes, hommes, femmes). Mais la non disponibilité d'une échelle d'équivalence pour la Mauritanie ou pour un pays dont le schéma de consommation est comparable nous interdit une telle démarche. L'utilisation d'une échelle d'équivalence a l'avantage de tenir compte de la composition du ménage, chose que la dépense per capita ne permet pas. Cette dernière a même l'inconvénient de sous-estimer le bien-être des ménages comportant une forte proportion d'enfants et des ménages à taille élevée (perte des effets d'économie d'échelle), elle néglige aussi toutes les inégalités qui se produisent dans un ménage.

3.2. Définition et estimation des seuils de pauvreté

La notion de pauvreté absolue permet d'isoler toutes les personnes vivant au-dessous d'un niveau absolu de satisfaction des besoins fondamentaux. L'utilisation de ce concept de pauvreté absolue exige le choix d'un seuil de pauvreté. Ce seuil représente le minimum vital pour qu'un individu d'une société donnée puisse satisfaire ses besoins de base (subsistance). Ce minimum vital est difficile à estimer, aussi bien pour les biens alimentaires que pour les autres, ce qui rend le choix d'une ligne de pauvreté toujours subjectif.

Jusqu'à présent il n'a jamais été défini un seuil de pauvreté spécifiquement adapté à la situation socio-économique de la Mauritanie. Néanmoins en 1992, les seuils de pauvreté habituellement utilisés par la Banque Mondiale pour les pays à faible P.I.B. ont été utilisés pour l'élaboration du profil de pauvreté. Ces deux seuils ont été fixés pour le plus faible (extrême pauvreté) à 24800 UM et pour le plus élevé à 32800 UM pour l'année 1988.

Guidés par un souci de comparabilité et devant la difficulté d'estimer une ligne de pauvreté propre à la Mauritanie, il a été décidé d'utiliser les seuils précédemment définis. Au préalable, une mise à jour de ces seuils s'avère nécessaire en utilisant le taux de l'inflation sur la période 1988-1995. Sur cette période l'inflation est estimée à 64.15% ce qui nous donne les seuils réactualisés suivants : 53841 UM pour la ligne supérieure et 40709 UM pour le seuil d'extrême pauvreté.

3.3. Les indices de mesure de la pauvreté

Le seuil de pauvreté étant choisi il va falloir mesurer celle-ci. Foster, Greer et Thorbecke ont mis au point en 1984 un ensemble de mesures qui permettent à la fois pour différentes valeurs d'un paramètre réel positif de tenir compte de la situation des pauvres. Ce paramètre est appelé degré d'aversion à la pauvreté. Cet ensemble de mesures est de la forme suivante :

$$P_{\alpha} = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z - y_i)/z)^{\alpha} \quad \text{où} \quad \begin{array}{l} n = \text{l'effectif de la population totale} \\ q = \text{effectif de la population pauvre} \\ z = \text{le seuil de pauvreté} \\ y_i = \text{le revenu du ménage } i \text{ pauvre} \\ \alpha = \text{paramètre d'aversion à la pauvreté} \end{array}$$

L'ensemble de mesure P_{α} permet, pour différentes valeurs de α , de mesurer l'étendue de la pauvreté, sa profondeur et sa sévérité. Il a aussi l'avantage d'être décomposable, ce qui permet de calculer ces mesures pour chaque groupe de la population, si celle-ci est subdivisée en sous groupes disjoints, ainsi que la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté nationale.

Généralement on utilise les valeurs 0, 1 et 2 de α pour mesurer la pauvreté.

L'incidence de la pauvreté ($\alpha = 0$)

Pour $\alpha = 0$ on obtient $p_0 = q/n = H$

P_0 est la mesure la plus simple de la pauvreté, elle permet d'obtenir, dans une population donnée, le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté préalablement fixé. Noté H parfois, il est appelé incidence de la pauvreté. Cette mesure p_0 est la plus couramment utilisée et donne une idée assez simple et concrète de la pauvreté; mais elle est insuffisante à d'autres égards. En effet, cette mesure indique qu'il y a x% de pauvres dans la population, mais elle ne prend pas en considération les différences dans les dépenses des populations pauvres. Ainsi si A et B sont deux individus vivant en dessous du seuil de pauvreté z avec une dépense de A deux fois plus importante que celle B ils seront traités de la même manière.

La profondeur de la pauvreté ($\alpha = 1$)

Pour $\alpha = 1$ on a $p_1 = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z-y_i)/z)$
 $= (q/n) * (1-y_p/z)$ où y_p = revenu moyen des pauvres

p_1 est une meilleure mesure de la pauvreté que p_0 car elle prend en considération l'écart proportionnel du revenu moyen des pauvres par rapport au seuil de pauvreté $((z-y_p)/z)$ et la proportion des pauvres dans la population totale (q/n) . Appelé profondeur de la pauvreté p_1 donne une idée de l'intensité de celle-ci. p_1 peut aussi être considéré comme un indicateur de mesure des possibilités d'éliminer la pauvreté. En effet, $p_1 * z$ est le revenu moyen par tête, dans une situation de parfait ciblage, pour éradiquer la pauvreté.

Cependant cet indicateur a l'inconvénient de ne pas prendre en considération les différences d'intensité de la pauvreté dans la mesure où il tient compte uniquement du revenu moyen des pauvres mais non des variations de celui-ci.

La sévérité de la pauvreté

L'indicateur p_2 ($\alpha = 2$) permet de corriger l'insuffisance de p_1 dans la mesure où $p_2 = (1/n) * \sum ((z-y_i)/z)^2$ pondère les écarts de pauvreté par eux mêmes ce qui donne plus de poids aux revenus les plus faibles. C'est par excellence l'indicateur de ciblage pour réduire la pauvreté.

D'autres mesures de la pauvreté existent (mesures de Watts), mais un consensus des analystes de la pauvreté s'est dégagé autour des indices de Foster, Greer et Thorbecke. Ce sont ces mesures que nous allons utiliser dans ce rapport pour évaluer la pauvreté et son évolution en Mauritanie entre 1990 et 1996. Une autre raison, et non la moindre, nous pousse dans cette direction, à savoir que se sont ces mêmes mesures qui ont été employées lors de l'élaboration du premier profil de pauvreté en Mauritanie en 1992.

L'observation de l'évolution de la pauvreté sur la période susmentionnée permettra aux décideurs politiques d'une part, de faire un bilan des mesures de lutte contre la pauvreté prises durant cette période et, d'autre part, d'orienter les actions à venir vers les groupes ou zones les plus nécessaires.

Les indices de contribution à la pauvreté

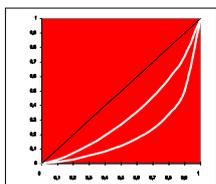
Un autre avantage, de la famille de mesures p_α est qu'elle est décomposable. Ceci signifie que si la population est subdivisée en k sous-groupes disjoints, on pourra calculer les indices de pauvreté et la contribution à celle-ci de chaque sous-groupe. En effet, si l'on fait une partition de la population en j catégories où j varie de 1 à m , si $p_{j,\alpha}$ est la valeur de p_α calculée pour la catégorie j uniquement et si k_j ($k_1+k_2+\dots+k_m=1$) est la proportion de la catégorie j dans la population totale

$$\text{on : } p_\alpha = \sum_{j=1}^{j=m} k_j * p_{j,\alpha}$$

et la contribution de chaque catégorie est donnée par la formule : $c_j = (k_j * p_{j,\alpha} / p_\alpha)$

Le calcul des c_j permet de déterminer les zones ou groupes socio-économiques où il y a concentration de la pauvreté ce qui est un moyen supplémentaire de ciblage des zones de pauvreté.

Deuxième Partie :
QUANTIFICATION DE LA PAUVRETE



IV-CARACTERISATION DE LA PAUVRETE

4.1.Tendance et dispersion des distributions des dépenses

L'analyse de la dispersion des dépenses permet d'avoir une idée des écarts qui peuvent exister entre les individus, les milieux ou les strates.

D'une manière générale, les variations sont extrêmement importantes que ce soit au niveau national ou régional. Sur l'ensemble du pays, la dépense moyenne per capita est de 67733 ouguiyas, mais l'importance de son coefficient de variation montre, si besoin est, l'ampleur des disparités au niveau national.

Les résultats de cette analyse montre que les variations de cette dépense sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain, indiquant que pour le premier les dépenses moyennes par tête sont inférieures à la moyenne nationale. Ce milieu est non seulement pauvre mais connaît aussi des disparités très importantes ce qui y rend toute lutte contre la pauvreté complexe et aléatoire à défaut d'un parfait ciblage.

L'examen de cette dispersion à un niveau plus fin, c'est à dire au niveau de la strate (zone écologique), montre que le coefficient de variation le plus élevé est observé au niveau du Rural Autre alors que c'est dans cette strate que l'on a la dépense moyenne par tête la plus faible (45652.5 ouguiya par tête et par an). Pour les autres strates, ce coefficient est sensiblement le même. L'importance de la dispersion des dépenses par tête dans le Rural Autre (le coefficient de variation est pratiquement le double de celui des autres strates) s'explique en partie par l'hétérogénéité de cette strate.

Tableau 1 : Evolution de la dépense moyenne* par ménage entre 1990 et 1996 selon la strate

	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Dépense en 1990, prix 1996	457050 UM	449675 UM	244835 UM	251780 UM	340277 UM
Dépense en 1996	539469 UM	417753 UM	288870 UM	253455 UM	365322 UM
Taux de croissance	18.0%	-7.1%	18.0%	0.7%	7.4%

- la dépense moyenne de 1990 a été ramenée au niveau de celle de 1996 en utilisant l'inflation sur la période (calculée aux prix de 1996).

L'inflation étant de 40.1% sur la période 1990-1995, on aboutit à une augmentation de la dépense moyenne annuelle par ménage de 7.4% sur la période en question. Cette augmentation cache d'importantes disparités régionales. A Nouakchott la dépense à prix constants a augmenté de 18.0% alors que celle des Autres Villes a baissé de 7.1% sur la même période. Pour le milieu rural, on constate que le Rural Fleuve, qui bénéficie de meilleures conditions écologiques a vu la dépense moyenne par an augmenter de 18.0% alors que pour le Rural Autre elle est restée quasiment stable, son augmentation n'est que de 0.7% sur la période 1990-1995.

TABLEAU 2 : Structure de la dépense moyenne du ménage selon le lieu de résidence(Ouguiya)

Dépense moyenne	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Ville	Rural Fleuve	Rural Autre	
Autoconsommation	164	2189	10561	16632	8773
Alimentaires	319775	261191	226239	182639	240362
Education	1318	921	361	532	788
Santé	8813	3078	2788	2796	4527
Logement	98828	57794	3983	3170	38824
Bijoux	1741	2106	299	462	1057
Articles ménagers	6977	6390	1949	3330	4626
Matériaux de constructions	7699	5344	2103	2037	4162
Vêtements et Tissus	36024	323224	21267	29854	30648
Articles Personnels	13945	12417	3638	4840	8414
Entretien ménager	28017	18912	14407	10410	17321
Transport-Carburant	16220	4432	532	941	5719
Coiffure/Coupe de cheveux	10630	957	0	13	456
Dépense Totale	539469	4177537	288870	253456	365323

La baisse de la dépense moyenne dans les Autres Villes et sa stagnation dans le Rural Autre sont en partie dues à la dégradation constante que connaît le système productif dans ces zones. Nouakchott et le Rural Fleuve bénéficient

d'un environnement plus favorable (proximité de l'Océan Atlantique et du Fleuve Sénégal). Notons cependant que l'augmentation de la dépense dans un milieu ne signifie pas forcément le recul de la pauvreté dans celui-ci, mais cache probablement des inégalités que le coefficient de variation laissait entrevoir et qu'un calcul du coefficient de Gini confirmera ou non.

L'augmentation des dépenses moyennes par ménage est liée à plusieurs facteurs :

- l'enquête de 1995-1996 prend en considération les dépenses sur les produits de construction ce qui n'était pas le cas en 1990;
- l'année 1995 était une excellente année agricole ce qui a eu un impact positif sur le revenu et les dépenses dans les régions à vocation agricoles (Rural Fleuve).

4.2. Analyse spatiale

L'analyse spatiale de la pauvreté montre que 50% des Mauritaniens vivent en dessous du seuil de pauvreté le plus élevé; celui-ci étant fixé à 53841 UM par tête et par an. En Mauritanie, comme par le passé, la pauvreté est un phénomène plus prononcé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 68.1% des ruraux vivent en dessous de la ligne de pauvreté précédemment définie contre 26.8% des urbains.

L'analyse suivant le milieu, même si elle est instructive, ne permet d'avoir qu'une vue partielle de la réalité. Il faudrait donc aller au delà du zonage rural-urbain et descendre au niveau des zones écologiques pour mieux appréhender ce phénomène. Si sur l'ensemble du milieu urbain les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont 26.8% leur répartition dans celui-ci est édifiante. Ainsi, ils sont 20.6% à Nouakchott à être pauvres et pratiquement le double dans les Autres Villes (37.9%). Pour le milieu rural des différences régionales sont observées mais elles restent moins importantes qu'en milieu urbain. La pauvreté touche 60.2% des ruraux du Fleuve, mais elle est plus étendue dans le Rural Autre où 71.1% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.

L'étendue de la pauvreté dans le milieu rural, particulièrement dans le Rural Autre, n'est pas surprenante eu égard aux conditions climatiques drastiques que ce milieu a connu au cours des deux dernières décennies. Les sécheresses successives ont fragilisé les moyens de production dans ce milieu rendant les populations rurales encore plus vulnérables. Quant à la pauvreté urbaine, elle est en grande partie due aux vagues de migrants venus du milieu rural à la recherche d'un emploi ou pour scolariser des enfants.

Tableau 3 : Indices de la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 53841 UM)

		P0	P1	P2
		%	%	%
National	1996	50	18,3	9,1
Nouakchott	1996	20,6	4,6	1,6
Autres villes	1996	37,8	12,3	5,5
Rural Fleuve	1996	60,2	21,9	11,2
Rural Autre	1996	71,7	28,7	15

L'utilisation de l'indicateur p_0 , permet d'évaluer l'étendue de la pauvreté, mais ne donne aucune indication sur sa gravité, en ce sens que les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté reçoivent un traitement identique. Pour pallier à cette insuffisance, nous allons utiliser la mesure P_α pour $\alpha = 1$, ce qui permet de prendre en compte l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté.

La profondeur de la pauvreté mesurée par p_1 est de 18,3% pour l'ensemble du pays mais ce pourcentage moyen cache d'importantes disparités que ce soit d'un milieu à un autre ou d'une zone écologique à une autre. La comparaison urbain-rural montre que la pauvreté est nettement plus grave en milieu rural qu'en milieu urbain; p_1 vaut respectivement 26,8% et 7,3%. l'examen suivant les zones écologiques indique que c'est pour le Rural Autre que la pauvreté est la plus profonde ($p_1 = 28,7\%$) devant le Rural Fleuve (21,9%), les Autres Villes et Nouakchott respectivement 12,3% et 4,6%.

Outre la mesure de l'étendue et de la profondeur de la pauvreté, on peut élaborer à partir de p_0 et p_1 le rapport p_1 / p_0 .

Tableau 4 : Ecart relatif entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté² et le montant de transfert d'éradication de la pauvreté par personne³ selon la zone géographique

	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Rural	Urbain	Ensemble
p_1 / p_0	21,9%	32,5%	36,4	40,3	39,4%	27,2%	36,5%
$p_1 * z$	2432	6621	11803	15444	14418	3923	9828

Ce rapport (p_1 / p_0) permet de mesurer l'écart relatif entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté. Il ressort de ce tableau que les écarts les plus importants sont observés dans le Rural Autre où la dépense moyenne des pauvres s'écarte de 40,3% du seuil de pauvreté; en d'autres termes dans ce milieu la dépense moyenne des pauvres est pratiquement la moitié du seuil de pauvreté retenu (59,7% de celui-ci). Pour le Rural Fleuve et les Autres Villes cet écart est respectivement de 36,4% et 32,5%, alors qu'à Nouakchott, région la moins pauvre, il est de 21,9%.

L'on peut aussi estimer le montant moyen qu'il faudrait transférer par personne pour ramener leurs dépenses au niveau du seuil de pauvreté. Ce montant est indiqué par la formule $p_1 * z$.

Le tableau ci-dessus indique que c'est vers le Rural Autre que les efforts de lutte contre la pauvreté doivent être orientés. Il faudrait augmenter la dépense moyenne de 15444 UM par an et par tête pour éliminer la pauvreté de ce milieu, alors qu'il suffirait de verser 2432 UM par an à chaque habitant de Nouakchott en moyenne pour disposer de l'allocation totale nécessaire à l'éradication de la pauvreté dans cette ville.

La mise en place de programmes de lutte efficace contre la pauvreté doit être faite sur la base d'un ciblage minutieux des zones de pauvreté. Les actions prioritaires devront s'adresser aux zones les plus pauvres ainsi que celles où vivent les couches les plus déshéritées. A cet effet, l'utilisation de l'indicateur p_2 permet de mieux tenir compte de la situation des plus pauvres, pour cibler les poches où la pauvreté est très importante, non pas en termes d'effectifs mais d'écart de revenu par rapport au seuil de pauvreté.

² $p_1 / p_0 = (Z - y_p) / Z$

³ $p_1 * z = Q * (Z - y_p) / n$

Cet indicateur montre que la pauvreté est particulièrement sévère dans le Rural Autre et le Rural Fleuve où sa valeur est respectivement 15% et 11,2%. Le milieu Rural Autre est à la fois l'endroit où la pauvreté est la plus importante que ce soit en terme de pourcentage de personnes pauvres ou en terme de degré de misère dans laquelle se trouve ces personnes .

En milieu urbain, la pauvreté est nettement moins intense que dans le milieu rural . La sévérité, mesurée par p_2 , est respectivement 5,5% et 1,6% dans les Autres Villes et à Nouakchott.

Contribution à la pauvreté :

Dans cette partie nous allons examiner la contribution de chaque région à la pauvreté en nous appuyant sur les coefficients c_j définis plus haut (page 24).

Tableau 5 : Indices de contribution à la pauvreté
(seuil de pauvreté 53841 UM)

		C0	C1	C2
		%	%	%
<i>Nouakchott</i>	1996	11,6	6,9	4,9
<i>Autres villes</i>	1996	11,8	10,5	9,4
<i>Rural Fleuve</i>	1996	19,1	19,09	19,5
<i>Rural Autre</i>	1996	57,3	63,3	66,1

Le milieu rural dans son ensemble contribue pour 76,4% à l'étendue de la pauvreté alors qu'il ne représente que 56% de la population sédentaire. La contribution de ce milieu à la pauvreté est d'ailleurs croissante avec le degré de préoccupation à l'égard des plus pauvres. En effet, 82,4% de la profondeur de la

pauvreté (mesurée par p_1) est imputable à ce milieu tout comme 85,6% de sa sévérité (mesurée par p_2).

La distribution des pauvres dans le milieu rural est loin d'être uniforme. Ainsi, le Rural Autre est le milieu le plus touché par la pauvreté à tous les niveaux : étendue, profondeur et sévérité. D'ailleurs, c'est le seul milieu dont la contribution à la pauvreté croît avec le paramètre d'aversion à la pauvreté α indiquant ainsi que les écarts qui existent entre les plus démunis parmi les pauvres sont importants. En effet, sa contribution à la pauvreté passe de 57,3% pour $\alpha=0$ (contribution à l'étendue de la pauvreté) à 66,1% pour $\alpha=2$ (contribution à la sévérité de la pauvreté).

En revanche, pour les autres zones la contribution à la pauvreté baisse avec le degré d'aversion à la pauvreté. On note cependant une exception au niveau du Rural Fleuve où la contribution à la sévérité de la pauvreté est légèrement supérieure aux autres contributions. Il semblerait aussi que la pauvreté dans les autres villes soit plus sévère qu'à Nouakchott. Bien que la contribution des Autres villes à l'étendue de la pauvreté est identique à celle de Nouakchott, cependant leurs contributions à la profondeur et la sévérité sont plus importantes par rapport à celles de Nouakchott.

Extrême pauvreté

Le choix de deux lignes de pauvreté répond à deux types de préoccupations. D'une part, il permet de tester la robustesse de la ligne de pauvreté choisie et d'autre part, de segmenter les plus démunis. On peut ainsi voir dans quelle mesure la pauvreté affecte beaucoup plus certains ménages que d'autres.

Tableau 6 : indices de la pauvreté selon le lieu de résidence
(seuil de pauvreté 40708 UM)

		P0	P1	P2
		%	%	%
<i>National</i>	1996	32,6	10,7	5
<i>Nouakchott</i>	1996	7,7	1,5	0,5
<i>Autres villes</i>	1996	21,9	6,3	2,5
<i>Rural Fleuve</i>	1996	37	13	6,4
<i>Rural Autre</i>	1996	52,5	17,9	8,4

milieu urbain ils sont 12,8% dans ce cas. D'ailleurs, les ruraux contribuent à plus de 82,6% à cette extrême pauvreté alors que leur contribution à la pauvreté mesurée avec le seuil supérieur (53841 UM) est de 76,4%. L'extrême pauvreté est essentiellement rurale et la contribution du milieu rural à sa profondeur et sa sévérité corroborent cette affirmation. Ainsi, 86,6% de la profondeur de la pauvreté et 88,9% de sa sévérité sont à mettre sur le compte de ce milieu.

Selon l'enquête intégrale de 1995-1996, 32,6% de la population sédentaire vivent dans l'extrême pauvreté avec d'importantes disparités selon le milieu et la zone. Dans le milieu rural 48,2% des individus ont une dépense per capita inférieure de la ligne d'extrême pauvreté alors qu'en

L'analyse au niveau des grandes zones montre que seul le Rural Autre voit sa contribution à la pauvreté extrême plus importante que celle à la pauvreté mesurée sur la base du seuil supérieur. Ainsi, 52,5% des habitants de ce milieu ont une dépense annuelle per capita inférieure à la ligne d'extrême pauvreté et contribuent au moins à 64,7% à cette extrême pauvreté quel que soit l'indice utilisé (p_0 , p_1 ou p_2).

Le Rural Fleuve, quant à lui présente une situation semblable mais légèrement différente. En effet, 37% des habitants de ce milieu vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté, mais la contribution de cette zone à l'étendue de celle-ci est inférieure à celle de la pauvreté (mesuré par le seuil supérieur), respectivement 17,9% et 19,1%. Cependant, dans cette zone les contributions à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté extrême sont supérieures à celles à la pauvreté (seuil supérieur). L'extrême pauvreté, dans ce milieu, serait plus grave que ne le laisse voir son étendue.

Tableau 7 : contribution à la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 40708 UM)

		C0	C1	C2
		%	%	%
<i>Nouakchott</i>	1996	6,6	4,1	2,9
<i>Autres villes</i>	1996	10,4	9,2	7,8
<i>Rural Fleuve</i>	1996	17,9	19,2	20,5
<i>Rural Autre</i>	1996	64,7	67,2	68,4

Pour les Autres Villes, l'extrême pauvreté a le même schéma que la pauvreté. Les diverses contributions à l'extrême pauvreté sont pratiquement identiques à celles de la pauvreté. Pour ce qui est de Nouakchott, on estime que

l'extrême pauvreté y est peu étendue (7.7% des individus habitant cette ville sont dans une situation d'extrême pauvreté) et seulement 6.6% des extrêmement pauvres vivent dans cette ville alors que sa population est estimée à plus du quart de la population du pays.

Les schémas généraux de la pauvreté et de l'extrême pauvreté sont pratiquement similaires. Pour l'essentiel la pauvreté, qu'elle soit extrême ou non, est rurale. Cependant, ceci ne signifie pas qu'elle est inexistante en milieu urbain. Le Rural Autre est à la fois le milieu où la pauvreté est la plus étendue et la plus grave. En outre, la dépendance à l'égard d'une pluviométrie parfois déficitaire rend ce milieu extrêmement vulnérable.

Evolution de la pauvreté et de l'extrême pauvreté

Pauvreté

Dans cette partie, il sera procédé à la comparaison de l'évolution de la pauvreté entre 1990, date à laquelle l'enquête qui a permis la réalisation du premier profil de pauvreté a été effectuée, et 1996 qui correspond à la date de référence de l'enquête intégrale objet du présent volume. Pour ce faire, un examen de toutes les rubriques des dépenses a été fait. Cet examen a abouti à la constatation que les dépenses de construction n'ont pas été collectées par les enquêtes réalisées en 1988 et 1990. Pour les besoins de comparaison, elles n'ont pas été prises en compte dans l'ensemble des dépenses du ménage.

Tableau 8 : évolution des indices de pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 53841 UM)

		<i>P0</i>	<i>P1</i>	<i>P2</i>
		%	%	%
<i>National</i>	1990	56,6	28,2	18,1
	1996	50,5	18,5	9,2
<i>Nouakchott</i>	1990	36,1	13,2	6,4
	1996	21,0	4,6	1,6
<i>Autres villes</i>	1990	44,5	17,9	10,2
	1996	38,5	12,5	5,5
<i>Rural Fleuve</i>	1990	73,8	39,2	26,1
	1996	60,7	22,1	11,3
<i>Rural Autre</i>	1990	69,3	38,7	26,3
	1996	71,7	29,1	15,2

La comparaison des indices de pauvreté fournis par les deux enquêtes indique que la pauvreté a globalement reculé en Mauritanie entre 1990 et 1996. En effet, le pourcentage des personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté (32800 UM en 1990 et 53841 UM en 1996) est passé de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996. Ce recul de l'étendue de la pauvreté s'est aussi accompagné d'une baisse des indicateurs qui mesurent la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Ces derniers sont respectivement de 28,2% pour la profondeur et 18,1% pour la sévérité en 1990 et 18,5% et 9,2% en 1996. Ces résultats indiquent que non seulement le pourcentage des personnes pauvres est en baisse, mais aussi que les pauvres sont dans

une situation moins mauvaise que celle dans laquelle ils se trouvaient en 1990. Il y a de ce fait une amélioration quantitative et qualitative de la situation des pauvres.

Cependant le recul de la pauvreté n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Certaines zones ont même enregistré une dégradation de la situation qui prévalait en 1990. C'est notamment le cas du Rural Autre où le pourcentage de ceux qui ont une dépense par tête et par an en deçà de la ligne de pauvreté est passé de 69,2% en 1990 à 71,7% en 1996. Cette aggravation de l'étendue de la pauvreté ne s'est fort heureusement pas accompagnée d'une augmentation de sa sévérité. Au contraire, dans cette zone les indicateurs de profondeur et sévérité sont en baisse par rapport à 1990. Ainsi, p_1 et p_2 sont passés respectivement de 38,7% et 26,3% en 1990 à 29,1% et 15,2% en 1996.

Pour les autres grandes zones (Nouakchott, Autres Villes et le Rural Fleuve) tous les indices de mesure de la pauvreté se sont améliorés par rapport à 1990. L'étendue de la pauvreté passe dans ces trois zones respectivement de 36,1%, 44,5% et 73,8% en 1990 à 21%, 38,5% et 60,7% en 1996.

Tableau 9 : évolution de la contribution à la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 53841 UM)

		C0	C1	C2
		%	%	%
<i>Nouakchott</i>	1990	16,5	12,1	9,2
	1996	11,6	6,9	4,9
<i>Autres villes</i>	1990	14,5	11,7	10,4
	1996	11,8	10,5	9,4
<i>Rural Fleuve</i>	1990	17,5	18,7	19,4
	1996	19,1	19,09	19,5
<i>Rural Autre</i>	1990	51,8	58	61,7
	1996	57,3	63,3	66,1

L'examen des contributions de chaque zone à la pauvreté montre qu'elles sont en baisse quel que soit l'indice utilisé (p_0 , p_1 ou p_2). Pour Nouakchott et les Autres Villes. Quant au Rural Fleuve, sa contribution est en très légère hausse sauf pour p_2 où elle est quasiment stable ($c_2=19,4\%$ en 1990 contre $c_2=19,5\%$ en 1996). Le Rural Autre, pour sa part, voit ses différentes contributions

augmenter peu importe l'indice utilisé.

Extrême pauvreté

L'extrême pauvreté, tout comme la pauvreté, est globalement en baisse entre 1990 et 1996. Ce recul se retrouve aussi bien au niveau de l'étendue, de la profondeur et de la sévérité. En effet, les indices p_0 , p_1 et p_2 de Foster, Greer et Thorbecke passent respectivement de 44,7%, 20,4% et 12,8% en 1990 à 32,6%, 10,7% et 5,0% en 1996, au niveau national.

Tableau 10 : évolution des indices de pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 40708 UM)

		P0	P1	P2
		%	%	%
<i>National</i>	1990	44,7	20,4	12,8
	1996	32,6	10,7	5
<i>Nouakchott</i>	1990	25,1	7,4	3,2
	1996	7,7	1,5	0,5
<i>Autres villes</i>	1990	31,1	11,3	6,5
	1996	21,9	6,3	2,5
<i>Rural Fleuve</i>	1990	60,6	29,2	19,2
	1996	37	13	6,4
<i>Rural Autre</i>	1990	57,9	30	19,6
	1996	52,5	17,9	8,4

Le recul de l'extrême pauvreté intervient dans tous les milieux, toutes les zones et pour tous les indices (p_0 , p_1 ou p_2). Notons, tout de même, que dans le Rural Autre cette diminution est relativement faible, dans la mesure où les plus démunis passent de 57.9% en 1990 à 52,5% en 1996.

Tableau 11 : évolution de la contribution à la pauvreté selon le lieu de résidence (seuil de pauvreté 40708 UM)

		C0	C1	C2
		%	%	%
<i>Nouakchott</i>	1990	14,5	9,3	6,4
	1996	6,6	4,2	3,0
<i>Autres villes</i>	1990	12,8	10,1	9,4
	1996	10,6	9,2	7,9
<i>Rural Fleuve</i>	1990	18,2	19,2	20,2
	1996	17,9	19,2	20,4
<i>Rural Autre</i>	1990	54,8	62	64,9
	1996	64,8	67,3	68,7

La contribution à cette extrême pauvreté de Nouakchott et des Autres Villes est en baisse sur la période 1990-1996, quel que soit l'indice utilisé ; celle du Rural Fleuve est quasi stable avec une très légère augmentation de c_1 et c_2 , alors que celle du Rural Autre est en augmentation.

La pauvreté relative

Contrairement à la pauvreté absolue, la pauvreté relative est fonction du niveau de vie. Pour cette notion de pauvreté la ligne de pauvreté doit couvrir non seulement les besoins fondamentaux mais aussi certains avantages fournis par la société. Généralement pour fixer le seuil de pauvreté, les ménages sont classés par ordre croissant suivant leurs dépenses moyennes par tête et par an. Ensuite, on considère qu'un certain pourcentage de ceux-ci vit dans une situation de pauvreté, par exemple le premier quantile (20% des ménages) ou les deux premiers quantiles (40%). Une autre méthode de fixation de ce seuil consiste à prendre une fraction de la dépense moyenne per capita (2/3 ou 1/2 de celle-ci).

Dans une première étape nous allons utiliser le deuxième quantile de dépense pour fixer le seuil de pauvreté, ceci revient à diminuer le seuil de pauvreté et donc à réduire l'étendue de la pauvreté. Bien entendu les pauvres représentent 40% de la population (définition du deuxième quantile) mais les différences suivant le milieu et la zone écologique sont très importantes. En milieu rural, 56,5% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté alors qu'en milieu urbain ils sont 19,8% dans ce cas. Ceci voudrait dire que la dépense moyenne per capita du deuxième quantile au niveau national est inférieure à celle du premier quantile urbain. L'utilisation de ce seuil donne un schéma de la pauvreté semblable à celui que l'on obtient avec le seuil supérieur de pauvreté.

L'examen de la pauvreté suivant la zone écologique n'apporte que peu d'informations supplémentaires quant à la cartographie de la pauvreté. L'étendue de celle-ci dans les différentes zones est respectivement 12,6%, 30,0%, 48,1% et 59,7% pour Nouakchott, les Autres Villes, le Rural Fleuve et le Rural Autre. Aussi, l'utilisation de ce seuil ne modifie pas fondamentalement la répartition spatiale de la pauvreté ; les ruraux contribuant à plus de 79% de la pauvreté et ce pour tous les indicateurs utilisés (p_0 , p_1 ou p_2).

4.3. Analyse selon la zone socio-économique

Dans cette section, le pays sera découpé en zones socio-économiques pour obtenir une cartographie de la pauvreté plus opérationnelle que celle fournie par les zones écologiques. Ce découpage aboutit à la subdivision du pays selon les sept zones suivantes : Nouakchott, Villes du Nord, Villes du Sud, Autres Villes, Rural Fleuve, Rural Centre et Rural Est.

L'analyse par zone écologique a mis en évidence d'importantes disparités entre urbain et rural d'une part, et au sein de chaque milieu d'autre part.

Tableau 12 : Indices de la pauvreté selon la zone socio-économique (seuil de pauvreté 53841 UM)

Zone socio-économique	<i>P0</i>	<i>P1</i>	<i>P2</i>
	%	%	%
<i>Nouakchott</i>	21,0	4,6	1,6
<i>Villes du Nord</i>	15,8	3,8	1,2
<i>Villes du Sud</i>	56,9	22,1	11,0
<i>Villes du Centre</i>	50,9	15,9	6,9
<i>Rural Fleuve</i>	60,2	21,9	11,2
<i>Rural Est</i>	69,6	28,6	14,7
<i>Rural Centre</i>	73,1	28,8	15,3

La partition de la strate Autres Villes en trois zones, à savoir Villes du Nord, Villes du Sud et Villes du centre, montre que la situation de la pauvreté varie considérablement d'une zone à l'autre. Ainsi, l'étendue de la pauvreté dans les villes du Nord (Nouadhibou, Zouerate...) est inférieure à celle obtenue à Nouakchott, alors que pour les villes du sud et les Villes du centre cette étendue est supérieure à celle calculée au niveau national. Dans ces deux dernières zones l'incidence de la pauvreté est respectivement 56,9% et 50,9%.

En ce qui concerne les villes du centre les pauvres représentent plus de 50% de la population et la profondeur de la pauvreté est de 15,9%. Ces villes souffrent le plus souvent soit, de l'isolement, soit de l'éloignement de Nouakchott, qui constitue à ce jour le seul véritable point de ravitaillement. L'absence de réseau routier entre ces villes et le manque de complémentarité économique ralentit sans doute le développement de ces villes.

Les mesures de lutte contre la pauvreté, que ce soit par la réalisation des infrastructures sociales (écoles, dispensaires...) ou d'activités génératrices de revenus (marchés, abattoirs...) en utilisant des techniques à haute intensité en main d'œuvre doivent systématiquement être généralisées au milieu urbain. De telles méthodes constituent à la fois un traitement économique et social de la pauvreté.

La partition du Rural Autre en Rural Est et Rural Centre indique que la pauvreté est plus importante dans cette dernière région connue pour sa faible pluviométrie. En effet l'étendue de la pauvreté y est de 73,1% contre 69,6% dans le Rural Est. Cependant cette légère différence dans l'étendue de la pauvreté ne signifie pas que celle-ci est plus grave dans le Rural Centre. En effet, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont pratiquement identiques dans ces deux régions avec respectivement 28,8% et 28,6% pour la profondeur et 15,3% et 14,7% pour la sévérité dans le Rural Centre et le Rural Est.

4.4. Analyse selon les groupes socio-économiques

L'analyse par groupe socio-économique permettra de mieux cibler les actions de lutte contre la pauvreté. Certes un premier ciblage est fourni par l'analyse spatiale mais il reste insuffisant pour la formulation d'actions de réduction de la pauvreté. Les groupes socio-économiques objets de cette analyse, sont constitués à partir de l'occupation principale du chef de ménage, même si celui-ci n'est pas toujours le principal soutien économique du ménage. Cette contrainte doit toujours être à l'esprit de l'analyste et de l'utilisateur. Un ménage peut être classé dans la catégorie Autre parce que son chef est inactif, mais avoir des revenus supérieurs à ceux d'un autre ménage dont le chef est salarié si dans le premier ménage d'autres membres ont des revenus substantiels. Cependant, le rôle du chef de ménage, même s'il n'est pas le principal soutien financier, reste important dans l'orientation et la prise de décision au sein du ménage. Pour cette enquête le chef du ménage est souvent le père de famille. Celui-ci, même absent pendant plus de six mois, est considéré comme le chef du ménage.

Tableau 13 : Indices de la pauvreté selon le groupe socio- économique (seuil de pauvreté 53841 UM)

Groupe socio-économique	P0	P1	P2
	%	%	%
<i>Salariés urbains</i>	21,7	5,7	2,2
<i>Indépendants de Nktt</i>	21,9	4,9	1,7
<i>Autres de Nouakchott</i>	21,6	4,6	1,6
<i>Indépendants des A.Villes</i>	42,6	14,0	6,0
<i>Autres des Autres Villes</i>	37,6	12,0	5,6
<i>Agriculteurs du R.Fleuve</i>	64,0	24,0	13,0
<i>Non Agriculteurs R.Fleuve</i>	56,7	20,0	9,5
<i>Agriculteurs du R. Autre</i>	73,5	30,0	16,3
<i>Non Agriculteurs du R.Autre</i>	69,4	28,0	14,1

Au cours de ce qui précède, il a été mis en évidence que les ruraux sont les plus pauvres. Mais cette pauvreté n'est pas uniforme pour toutes les catégories socioprofessionnelles. En effet, les trois groupes les plus pauvres sont dans l'ordre décroissant de pauvreté les agriculteurs du Rural Autre, les Autres du Rural Autre et les Agriculteurs du Rural Fleuve avec respectivement une étendue de la pauvreté de 73,5%, 69,4% et 64%. L'on constate que dans chaque strate rurale le groupe le plus touché par la pauvreté est celui des agriculteurs.

Pour le Rural Fleuve, l'étendue de la pauvreté est de 64% chez les Agriculteurs et 56,7% chez les Autres, mais elle est plus grave dans ce dernier groupe. En effet, la profondeur et la sévérité de celle-ci sont respectivement 24,3% et 13% pour les Autres et 19,7% et 9,5% pour les agriculteurs. Les différences dans l'étendue de la pauvreté peuvent s'expliquer d'une part, par la faible productivité de l'agriculture de subsistance et d'autre part, par la composition même des groupes socio-économiques. En effet, le groupe Autres est composé de toutes les catégories autres qu'agriculteurs y compris les inactifs vivant dans ce milieu.

En revanche les différences dans la gravité de la pauvreté sont en partie dues à l'hétérogénéité du groupe Autres où les salariés, les rentiers côtoient les petits artisans et commerçants informels. On peut aussi penser que l'agriculture même de subsistance procure à ses pratiquants des revenus souvent inférieurs au seuil absolu de pauvreté, mais ne s'écartant pas beaucoup de celui-ci, alors que dans le groupe Autres les revenus tirés des activités informelles, souvent involutives, sont beaucoup plus dispersés.

Les caractéristiques de la pauvreté dans le Rural Autre, sont voisines de celles observées pour le Rural Fleuve. Cependant, la situation des agriculteurs est préoccupante, peu importe l'indicateur utilisé pour l'appréhender. Les indicateurs de mesure de la pauvreté p_0 , p_1 et p_2 valent respectivement 73,5%, 30,3% et 16,3% pour les agriculteurs et 69,4%, 27,5% et 14,1% pour les Autres. L'importance de la pauvreté chez les agriculteurs du Rural Autre est étroitement liée aux différentes perturbations écologiques vécues ces dernières décennies dans ce milieu. La lutte contre la pauvreté dans cette zone passe par la réorganisation du système productif, fortement ébranlé par les sécheresses successives et les déséquilibres écologiques qui en ont résultés.

La reconstitution du système productif est conditionnée par une maîtrise de l'eau. Cette maîtrise est une condition sine qua none pour la réussite de tout programme de réduction de la pauvreté.

La situation des agriculteurs du Rural Fleuve est meilleure que celle des agriculteurs du Rural Autre. Les différents indicateurs de mesure de la pauvreté que nous avons examiné dans le paragraphe précédent l'indiquent. Il est probable que la possibilité, offerte aux agriculteurs du Rural Fleuve de pratiquer deux types de cultures, soit à l'origine de ces différences. Dans ce milieu, l'agriculteur peut pratiquer l'agriculture sous-pluie (diéri), mais aussi l'agriculture de décrue (walo) alors que les agriculteurs du Rural Autre ne peuvent pratiquer que la première. D'ailleurs, l'agriculture sous-pluie, dans le Rural Autre, est de plus en plus improductive étant donné les déficits chroniques de la pluviométrie dans cette zone et l'érosion des sols.

Les groupes socio-économiques les moins touchés par la pauvreté sont les salariés urbains, les indépendants et les Autres de Nouakchott. Pour ces trois groupes l'étendue de la pauvreté est d'environ 23%. S'il est normal de trouver chez les salariés urbains un indice de pauvreté des plus faibles dans le pays, il peut paraître en revanche surprenant d'avoir le même indice de pauvreté pour les indépendants et les Autres de Nouakchott. Le groupe des indépendants de Nouakchott est sensé être plus nanti que celui des Autres de cette ville qui comprennent en particulier les ménages dont le chef est inactif ou chômeur. Cependant le groupe des indépendants regroupe, outre les professions libérales, les gros commerçants, tous les petits indépendants du secteur informel urbain de survivance. Ajoutons à cela que le groupe des Autres de Nouakchott comporte les militaires, les retraités, etc. Le fait que les revenus du ménage proviennent souvent de différentes sources (revenus des autres membres ou transferts d'une personne externe au ménage) peut expliquer un tel phénomène.

Les groupes socio-économiques des Autres Villes sont dans une situation intermédiaire entre les catégories de Nouakchott et celles du rural. Ainsi l'étendue de la pauvreté est de 42,7% et 37,6% respectivement pour les indépendants et les Autres des Autres Villes. L'écart entre ces deux groupes (indépendants et Autres des Autres Villes) se réduit quand les valeurs de α (aversion de la pauvreté) augmentent. Les disparités entre Nouakchott et les Autres Villes ne sont que le reflet des différences qui existent entre leurs économies respectives.

4.5. L'inégalité

Une analyse de la pauvreté ne saurait être complète si elle n'entreprend pas d'examiner l'inégalité. En période d'ajustement structurel, l'un des objectifs fondamentaux de la politique économique est le rétablissement des grands équilibres macro-économiques. Mais il faut veiller à ce que cet objectif, aussi important soit-il, ne fasse pas oublier que la finalité de toute politique économique reste la recherche d'une maximisation du bien-être, et donc de réduction de la pauvreté. Durant cette période des mesures compensatoires pour les ménages les plus pauvres ou les plus vulnérables s'imposent. Les distorsions du fonctionnement de l'économie de marché ne permettent pas d'obtenir une répartition optimale des fruits de la croissance. Les mesures correctrices prenant en compte les dimensions sociales de l'ajustement doivent être fondées sur une analyse pertinente du profil de la répartition des revenus.

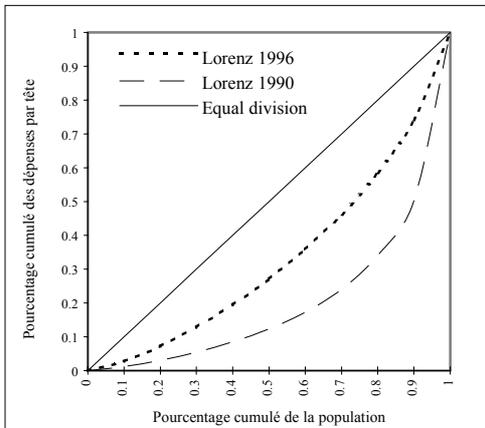
Dans cette partie, les dépenses des ménages, la courbe de Lorenz et l'indice de mesure de l'inégalité de Gini serviront à estimer l'inégalité. Certes, l'indice de Gini constitue un indicateur agrégé de mesure de l'inégalité, mais il permet néanmoins de faire rapidement et facilement un état des lieux de l'inégalité.

Tableau 14 : Indice de Gini selon le milieu de résidence

Milieu	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Rural	Urbain	Ensemble
coef. Gini	32,4%	36,3%	31,1%	33,6%	33%	34%	33,8%

D'une manière générale, il semblerait que l'inégalité soit moyenne et ceci indépendamment des zones. C'est dans le Rural Fleuve que l'on observe le coefficient de Gini le moins élevé (0,311) alors que c'est dans les Autres Villes qu'on obtient les inégalités les plus importantes (Gini vaut 0,363). Il est utile, de rappeler ici que l'inégalité dont il est question est obtenue à partir des dépenses et non du revenu ou du patrimoine. Or il est bien connu que les plus riches ne consomment qu'une partie de leur revenu alors que les pauvres dépensent quasiment la totalité de leur revenu. En outre, les habitudes de consommation en Mauritanie, même si elles sont en pleine mutation ces dernières années, reste relativement standard. Il est clair qu'une mesure de l'inégalité à partir du revenu ou du patrimoine du ménage donnerait des coefficients de Gini autrement plus élevés.

Graphique 1 : évolution de la courbe de Lorenz entre 1990 et 1996



Les courbes de Lorenz tracées à partir des distributions des dépenses montrent qu'entre 1990 et 1996 l'inégalité a diminué au niveau national. Cette baisse de l'inégalité est probablement le reflet d'une situation de l'emploi meilleure en 1996 par rapport à 1990, en particulier l'emploi agricole.

Les 10% les plus riches se partagent 25.6%, 28%, 23% et 25,4% des dépenses respectivement à Nouakchott, dans les Autres Villes, dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre. Cependant que les 10% les plus pauvres consomment seulement 3,4%, 2,7%, 2,6% et 2,6%

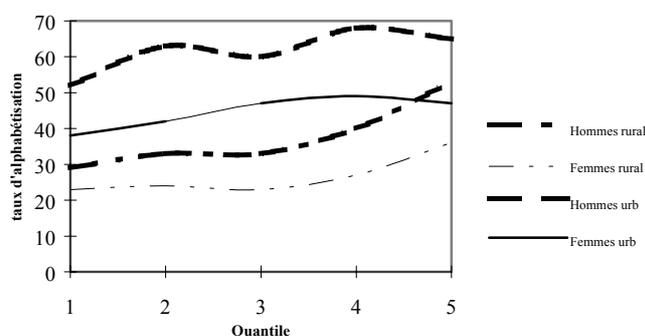
respectivement à Nouakchott, dans les Autres Villes, dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre.

V. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

5.1. Alphabétisation

Les résultats de l'enquête montre que les personnes qui savent lire et écrire une phrase simple représentent 42% de la population. Mais l'on observe d'importantes variations de ce taux d'une zone à l'autre et d'un sexe à l'autre. Les femmes sont plus analphabètes que les hommes (65% d'entre elles ne peuvent ni lire ni écrire une phrase simple contre 50% chez les hommes).

Graphique 2 Taux d'alphabétisation par sexe, milieu et quantile de dépense



Selon le milieu, il semble que le rural soit le principal foyer d'analphabétisme. En effet, dans ce milieu, seuls 32% de la population sont alphabétisés contre 53% en milieu urbain. Aussi, c'est à Nouakchott que le taux d'alphabétisation est le plus important (56%), devant les Autres Villes (48%) et le Rural Autre (38%). Quant au Rural Fleuve, il présente une situation particulièrement préoccupante dans la mesure où seuls 18% des habitants de ce

milieu sont alphabétisés.

L'analyse par genre montre qu'indépendamment de la région les femmes sont beaucoup moins alphabétisées que les hommes. Ainsi le taux d'alphabétisation des femmes est de 48%, 38%, 9% et 34% contre 64%, 60%, 28% et 43% respectivement à Nouakchott, dans les Autres Villes, dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre.

L'examen selon la situation de pauvreté indique que ce sont les plus pauvres qui souffrent le plus de l'analphabétisme. Dans le milieu rural, seuls 26% des pauvres extrêmes savent lire et écrire une phrase simple alors que pour les non pauvres ce taux est de 41%. En milieu urbain, 42% des très pauvres sont alphabétisés contre 55% pour les non pauvres.

Il existe certes une forte corrélation entre analphabétisme et degré de pauvreté mais l'on constate aussi que le milieu de résidence a un impact considérable sur le niveau d'alphabétisation. Ainsi, les plus pauvres en milieu urbain ont pratiquement le même taux d'alphabétisation que les non pauvres du milieu rural (42% pour les premiers et 41% pour les seconds).

5.2 SANTE

Lieu de consultation

Les centres de santé au niveau des chefs lieux des moughataas sont les plus fréquentés par les malades. En effet, 32,1% des personnes qui se sont faites consulter l'ont fait auprès de ces centres . Les unités primaires viennent en deuxième position attirant 22,5% des malades, alors que la troisième position est occupée par les postes de santé. Les cliniques privées ne totalisent que 4,1% des consultations, mais on note une progression de ce pourcentage par rapport à 1990. Signalons que les consultations auprès des tradipaticiens sont pratiquement marginales avec 2,9% du total des consultations.

L'analyse selon le milieu de résidence indique que les centres de santé sont les plus fréquentés sauf dans le Rural Autre où ils sont devancés par les unités de santé de base.

L'intérêt pour ces derniers pourrait s'expliquer, dans ce dernier milieu, par l'enclavement et la dispersion des localités. L'importance croissante des cliniques privées est observée essentiellement en milieu urbain. Ainsi, 10,5% et 3,4% des consultations se font dans une clinique privée respectivement à Nouakchott et dans les Autres villes, où ces formations sanitaires sont concentrées.

Les centres de santé restent les lieux les plus consultés quelque soit le niveau de vie. Ainsi 52,6%, 38,8% et 29,8% respectivement des extrêmes pauvres, pauvres et non pauvres se font consulter auprès d'un centre de santé. L'hôpital est fréquenté par les pauvres alors qu'à l'inverse les cliniques privées sont plus fréquentées par les non pauvres, ce qui serait probablement l'un des résultats de la libéralisation de la profession médicale. L'amélioration de l'accès des pauvres au système de santé passe par le développement d'infrastructures de proximité (centres et poste des santé) afin de réduire les distances que doivent parcourir ces populations pour se soigner dans un milieu caractérisé par la difficulté des déplacements.

Vaccination

L'enquête montre qu'il y a une amélioration de la couverture vaccinale dans le pays. En effet, 87,9% des enfants âgés de moins de 7 ans ont pris au moins un vaccin. Ce progrès est le résultat d'une série de campagne de vaccination menée ces dernières années par le pays. Cependant il existe des disparités selon la zone et le niveau de vie.

Aussi, c'est à Nouakchott que l'on observe la meilleure couverture vaccinale suivi par le Rural Fleuve. Dans ces deux zones, les pourcentages d'enfants vaccinés sont respectivement 94,5% et 93,2%. C'est dans le Rural Autre que l'on observe le pourcentage d'enfants vaccinés le moins élevé (81,7%).

On constate que la couverture vaccinale n'est pas corrélée au degré d'urbanisation, cependant elle semble l'être avec le degré de pauvreté. Ainsi, 90,4% des enfants des non pauvres sont vaccinés contre 87,5% et 85,3% respectivement des enfants des pauvres et extrême pauvres.

L'examen selon le type de vaccin montre une quasi-uniformité pour les taux de couverture pour les quatre types de vaccin . Ainsi, 86,6%, 86,4%, 85,4% et 83,1% des enfants ont respectivement pris le vaccin contre la rougeole, la polio, le DTC, la diphtérie et la tuberculose. Cependant, c'est le milieu urbain d'une part et chez les non pauvres d'autre part que l'on rencontre les meilleurs pourcentages de prise complète du vaccin.

Lieu de vaccination

Les vaccins sont principalement administrés par les équipes mobiles et les centres de santé, respectivement 28,9% et 29,6%. Les campagnes de vaccination viennent en troisième position avec 18,3%. Cependant le lieu de résidence et le degré de pauvreté sont des variables discriminantes pour le lieu de vaccination. En effet, en milieu urbain les centres de santé sont les principaux lieux de vaccination. 53% et 48,2% des enfants vaccinés l'ont été dans un centre de santé respectivement à Nouakchott et les Autres villes. En revanche, en milieu rural, ce sont les équipes mobiles qui ont vacciné le plus d'enfants, respectivement 54,1% et 31,9% dans le Rural Autre et le Rural Fleuve.

Selon le niveau de vie, on constate que les enfants issus de ménages extrêmement pauvres se font vacciner par les équipes mobiles et les campagnes de vaccination , respectivement 43,6% et 25,1%. Quant aux non pauvres, ils utilisent les services des centres de santé pour se faire vacciner.

L'amélioration de la couverture vaccinale des pauvres passe par la multiplication des équipes mobiles et des campagnes de vaccination

5.3 Logement

Statut d'occupation

Plus de trois quarts des ménages sont propriétaires du logement qu'ils occupent et 13,2% autres en sont locataires. La proportion des propriétaires est moins forte en milieu urbain qu'elle ne l'est en zone rurale (54,5% contre 94,8%).

Les propriétaires sont relativement plus nombreux dans les Autres Villes qu'à Nouakchott (70,1% contre 45,7%). Dans ce dernier milieu, malgré les attributions de terrain accordées régulièrement, la forte migration laisse toujours une forte proportion des ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement.

Selon le niveau de vie, l'analyse montre que les logements des plus pauvres leur appartiennent le plus souvent. Cela s'explique par la prédominance de la propriété traditionnelle e en milieu rural d'une part, et l'appropriation de terrain dans les zones non loties en milieu urbain d'autre part.

La proportion de propriétaires a légèrement baissé au profit de celle des locataires entre 1992 et 1996. En effet, au cours de cette période, les propriétaires sont passés de 79,0% à 77,1% alors que les pourcentages des locataires ont augmenté de 11,0% à 13,2%.

Combustible de cuisine

Comme par le passé, le bois constitue le principal combustible de cuisine pour 48,4% des ménages. Le gaz fait des percées (avec 30,3% d'utilisateurs) et le charbon de bois est utilisé par 18,9% des ménages. Cependant cette tendance varie en fonction des régions.

En effet, plus de la moitié des ménages urbains (soit 52,2%) se servent du gaz alors que 75,6% des ruraux utilisent le bois pour la cuisson. A Nouakchott, ceux qui cuisinent avec le gaz sont 57,1% contre 36,2% pour le charbon. Dans les Autres Villes, 43,7% des ménages utilisent le gaz contre 31,5% pour le bois.

Dans les régions rurales, le bois occupe la première position. Un dixième des ménages du Rural Fleuve utilise le charbon de bois. Dans le Rural Autre, le combustible de substitution au bois est le gaz (avec 16,3% d'utilisateurs). Cette tendance à l'utilisation du gaz n'a pas encore atteint le Rural Fleuve où seulement 5,1% des ménages sont utilisateurs du gaz. Cette situation est liée à la grande facilité d'obtention du bois mort dans cette région. Dans l'objectif de préservation du couvert végétal, il serait souhaitable d'étendre les efforts d'utilisation du gaz butane à l'ensemble du monde rural.

L'analyse selon le niveau de vie indique que l'utilisation du gaz est corrélée positivement au niveau de vie alors que celle du charbon de bois l'est négativement. Par rapport à 1992, on constate une nette évolution de la situation. En effet, le pourcentage de ménages consommant le gaz pour la cuisine est passé de 15,1% en 1992 à 30,3% en 1996.

Dans le même temps la consommation du bois et du charbon de bois a reculé. Ainsi, les ménages utilisant le bois pour la cuisine sont passés de 55,1% en 1992 à 48,4% en 1996 et ceux consommant le charbon de 26,7% en 1992 à 18,9% en 1996.

Cela dénote de la nécessité des efforts entrepris par les pouvoirs publics pour limiter la consommation du bois ou ses dérivés en leur substituant le butane afin de préserver le couvert végétal.

Eclairage

Les ménages disposant de l'électricité représentent 18% des ménages sédentaires. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à 1992 où seuls 10,3% des sédentaires s'éclairaient à partir de l'électricité. Cependant ce pourcentage cache d'importantes disparités. En effet en milieu urbain, 36,5% et 39,6% des ménages utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage respectivement à Nouakchott et dans les Autres Villes. La percée de l'électricité dans les Autres Villes est due au grand projet structurant de l'électrification de 13 villes. En milieu rural la bougie reste le principal moyen d'éclairage dans la mesure où 64,7% des ménages l'utilise comme source d'éclairage.

L'examen selon le niveau de vie, montre que les non pauvres sont plus nombreux à utiliser l'électricité alors qu'à l'inverse les plus pauvres utilisent le plus souvent la bougie. La tendance à la

progression de l'utilisation de l'électricité constatée déjà en 1992 se maintient au détriment de la consommation du pétrole. Ceci est certainement dû à l'électrification récente de certaines villes.

Mode d'évacuation des ordures

Seuls 15,4% des ménages collectent leurs ordures. Le reste, c'est à dire 84,6% les jette, les enterre, ou les brûle. La collecte des ordures n'est pratiquée qu'en milieu urbain où 34,1% y recourent pour s'en débarrasser alors qu'en milieu rural la totalité des ménages ne la pratique pas (99,4%). L'analyse suivant le lieu de résidence indique que c'est à Nouakchott que le système de collecte d'ordure est le plus répandu. A Nouakchott, les efforts en matière de collecte des ordures sont perceptibles dans la mesure où 45,6% des ménages y recourent. Quant aux Autres Villes, Seuls 14% des ménages qui y résident pratiquent la collecte des ordures.

Suivant le niveau de vie, on remarque que les ménages non pauvres sont plus enclins à la collecte de leurs ordures qu'ils soient en milieu urbain ou rural. Cette tendance reste tout de même plus marquée en milieu urbain. En effet, 41,2% des plus nantis de ce milieu pratiquent la collecte des ordures, contre seulement 12,0% des plus pauvres.

En 1988, seuls 26,4% des ménages en milieu urbain assuraient la collecte de leurs ordures alors que cette proportion est passée en 1996 à 34,1%.

Type de toilette

En milieu urbain, plus d'un ménage sur deux (52%) usent de latrines à fosse comme type de toilette. 14% des ménages sont équipés de chasse d'eau tandis que 34% autres déclarent ne pas posséder de toilette ou être équipés de cuvette ou autre type de toilette. On peut supposer que la faiblesse des branchements au réseau d'adduction d'eau et l'absence d'un système d'assainissement dans la plupart des villes réduisent les possibilités de développement des chasse d'eau. Ce dernier type de toilettes est plus répandu à Nouakchott (avec 14,5% des ménages). Les latrines à fosse sont utilisées par plus de la moitié des ménages (soit 53,6%). Dans les Autres Villes, la proportion des autres types de toilette est de 37,8%.

En milieu rural, un peu moins d'un cinquième des ménages (18,6%) utilisent les latrines à fosse et les trois quarts les autres types de toilette (cuvette, seau etc.). Dans le Rural Fleuve, environ deux ménages sur cinq utilisent les latrines contre 61% pour les autres types de toilette; dans le Rural Autre, ces proportions sont respectivement de 10,9% et 89,1%.

Le niveau de vie est déterminant dans le type de toilette utilisé. En effet, en milieu urbain, 18,8% des plus riches usent de la chasse d'eau et plus d'un ménage sur deux (54%) parmi les plus riches utilisent des latrines à fosse; chez les plus pauvres, ces pourcentages sont respectivement 2,9% et 44,4%. En milieu rural, plus du quart des plus riches (26%) sont équipés de latrines contre 12,3% chez les plus pauvres.

Approvisionnement en eau potable

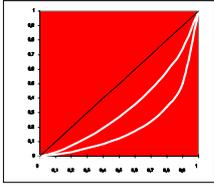
Les puits constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable des ménages sédentaires. En effet, 47,6% d'entre eux s'approvisionnent en eau à partir du puits et 25,1% auprès des revendeurs d'eau. Les ménages disposant de l'eau courante ne représentent que 15,2%. Cependant ceci varie considérablement d'un milieu à l'autre et d'une zone à l'autre.

En effet, en milieu urbain, plus d'un ménage sur deux (51,8%) consomme l'eau fournie par les revendeurs d'eau tandis que 28,5% des ménages sont raccordés au réseau d'adduction d'eau. Les fontaines publiques et les puits desservent respectivement 7,6% et 9,7% des ménages. Dans ce milieu, on remarque que la principale source d'approvisionnement en eau à Nouakchott est le revendeur d'eau (61,1% des ménages), alors que dans les Autres Villes c'est le réseau d'adduction d'eau potable qui vient en tête.

En milieu rural, plus des trois quarts des ménages (77,4%) consomment l'eau provenant des puits et 12,9% du Fleuve, des rivières, lacs ou des eaux de pluies. Les ménages du Rural Autre sont plus nombreux que ceux du Rural Fleuve à être raccordés au réseau d'adduction (6,1%). Ceci peut être dû aux réalisations récentes de plusieurs forages dans cette région. Dans le Rural Fleuve, les principaux modes d'approvisionnement en eau restent les puits et le Fleuve.

La tendance observée au niveau national varie également en fonction du niveau de vie. En effet, en milieu urbain, les plus pauvres, qui habitent probablement les quartiers périphériques non lotis ou non encore desservis par un réseau d'adduction d'eau, sont consommateurs à 51,3% d'eau vendue et à 25,9% d'eau de puits. Quant aux plus riches, 37% sont branchés sur le réseau.

Entre 1990 et 1996 et en milieu urbain, la proportion de ceux qui s'approvisionnent à partir du réseau d'adduction d'eau a augmenté au détriment des autres sources. Au cours de la même période et en milieu rural, l'eau provenant des robinets et des puits a intéressé davantage de ménages. Dans l'ensemble, la proportion des revendeurs d'eau a baissé.



VI. CONCLUSION

L'étude sur le profil de pauvreté en Mauritanie a montré que la pauvreté en général et l'extrême pauvreté en particulier sont globalement en recul pour l'ensemble du pays sur la période 1990-1996. Elles sont passées respectivement de 56,6% et 44,7% en 1990 à 50% et 32,6% en 1996. Certes ce recul de la pauvreté n'a pas touché toutes les zones dans les mêmes proportions. Certaines zones ont même vu la situation de la pauvreté s'aggraver. Il s'agit notamment du Rural Autre ; dans ce milieu l'étendue de la pauvreté est passée de 69,3% en 1990 à 71,7% en 1996.

Cette étude a mis en évidence que, comme par le passé, la pauvreté est un phénomène principalement rural. Plus de 68% des ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 53 841 UM par tête et par an, ce qui équivaut à 1\$ par personne et par jour. En outre, 76,3% des pauvres sont des ruraux alors que la population du milieu rural ne représentent que 56% de la population sédentaire. D'ailleurs, la contribution des ruraux à l'extrême pauvreté est encore plus importante, 82,9% des extrêmes pauvres habitent ce milieu.

L'analyse par groupes socio-économique indique que les agriculteurs sont les plus affectés par la pauvreté, qu'ils soient agriculteurs du Rural Fleuve ou du Rural Autre.

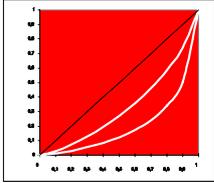
L'étendue de la pauvreté est encore à des niveaux élevés, mais l'on constate que les autres indices de mesure de la gravité de la pauvreté - profondeur et sévérité - sont en baisse dans toutes les zones, ce qui signifie que les pauvres sont dans une meilleure situation qu'en 1990.

Outre le recul de la pauvreté, l'étude constate une amélioration des principaux indicateurs sociaux. C'est ainsi que des progrès notables ont été enregistrés dans les domaines de l'alphabétisation, la santé et les conditions de logement.

L'analyse a porté aussi sur l'inégalité de la dépense totale des ménages. Elle constate que cette inégalité mesurée par l'indice de Gini et la courbe de Lorenz est en baisse.

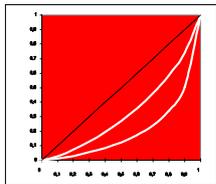
Enfin, il ressort de l'étude que l'éradication de la pauvreté passe par la définition et la mise en œuvre de stratégies appropriées au niveau du milieu rural qui viserait en particulier à créer ou restaurer un développement à la base fondé un ciblage parfait des zones d'intervention.

Pour accompagner les efforts visant la réduction de la pauvreté, l'Office National de la Statistique compte mettre en place un observatoire statistique de la pauvreté qui constituera le cadre privilégié pour fournir les informations statistiques pertinentes qui serviront de fondement à une programmation efficace des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté.



VII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) CEA, Analyse et utilisation des données d'enquêtes auprès des ménages, avec une référence particulière aux enquêtes Budget-consommation, Addis-Abeba, 1993.
- 2) Banque Mondiale, Evaluation de la pauvreté en Mauritanie, Washington DC, 1994.
- 3) Faire reculer la pauvreté en Afrique Subsaharienne, Résumé Analytique , 27 p, Banque Mondiale, Washington, DC, 1996.
- 4) Mc Kay, Houeibib, Profil de Pauvreté en Mauritanie, Vol 1, Nouakchott, 1992.
- 5) Me Kay, Houeibib, Coulombe, Profil de Pauvreté en Mauritanie, Vol 2, Nouakchott, 1992.
- 6) ONS, Rapport d'analyse de l'enquête prioritaire de 1992, Nouakchott, 1994.
- 7) Ravallion Martin, comparaison de la pauvreté, Banque Mondiale, 162, Washington, DC, 1996.
- 8) Ministère du Plan, Stratégie de lutte contre la pauvreté en Mauritanie : éléments pour un plan d'action, Nouakchott, 1994.



VIII. Annexe : TABLEAUX STATISTIQUES

8.1 Taille du ménage

TABLEAU A1 :TAILLE MOYENNE DU MENAGE SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Lieu de résidence	Nombre de personnes par ménage
Nouakchott	5,29
Autres villes	5,13
Rural Fleuve	5,41
Rural Autre	5,28
Rural	5,32
Urbain	5,23
Ensemble	5,28

TABLEAU A2: TAILLE MOYENNE DU MENAGE SELON LE DEGRE DE PAUVRETE

Degré de pauvreté	Nombre de personnes par ménage
Extrêmes pauvres	6,70
Pauvres	6,11
Non pauvres	4,45
Ensemble	5,28

**TABLEAU A3 : TAILLE MOYENNE DU MENAGE SELON
LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE**

Groupe socio-économique	Nombre de personnes par ménage
Salariés Urbains	5,05
Indépendants de Nouakchott	4,9
Autres de Nouakchott	5,55
Indépendants de Autres Villes	5,55
Autres de Autre Villes	5,02
Agriculteurs du Rural Fleuve	5,63
Non Agriculteurs du Rural Fleuve	5,21
Agriculteurs du Rural Autre	5,58
Non Agriculteurs du Rural Autre	5,09
Ensemble	5,28

**TABLEAU A4 : TAILLE MOYENNE DU MENAGE SELON
LA ZONE SOCIO-ECONOMIQUE**

Zone socio-économique	Taille
Nouakchott	5,29
Villes du Nord	4,88
Ville du Sud	6,06
Villes du Centre	4,97
Rural Fleuve	5,41
Rural Est	5,56
Rural Centre	4,96
Ensemble	5,28

8.2 Alphabétisation

TABLEAU A5 : TAUX D'ALPHABETISATION SELON LE QUANTILE DE DEPENSE

	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Hommes	52	63	60	68	65	62
Femmes	38	42	47	49	47	45
Ensemble (urbain)	44	51	53	58	56	53
Milieu Rural						
Hommes	29	33	33	40	53	28
Femmes	23	24	23	27	36	27
Ensemble (rural)	26	28	28	33	44	32

TABLEAU A6 : TAUX D'ALPHABETISATION SELON LE LIEU DE RESIDENCE

	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Hommes	64	60	28	43	50
Femmes	48	38	9	34	35
Ensemble	56	48	18	38	42

TABLEAU A7 : STRUCTURE DE SANTE UTILISEE PAR LES MALADES OU BLESSES SELON LE LIEU DE RESIDENCE (%)

Structure de santé	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Tradipraticien	5,6	2,2	2,6	1,6	2,9
Entourage	2,9	1,0		0,5	1,2
Unité de santé primaire	3,9	16,5	29,3	36,1	22,5
Poste de santé	21,3	4,0	20,8	14,6	15,4
centre de santé	34,0	46,0	32,8	23,1	32,1
Hôpital	16,9	22,6	11,5	10,4	14,7
Clinique privée	10,5	3,4	0,3	1,5	4,1
Pharmacie	2,9	3,7	0,7	1,8	2,3
Autre	2,1	0,6	2,1	10,3	4,8
Ensemble	100	100	100	100	100

TABLEAU A8: STRUCTURE DE SANTE UTILISEE PAR LES MALADES OU BLESSES SELON LE QUANTILE DE DEPENSE (%)

Consultations	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Tradipraticien	1,8	4,0	4,3	4,4	7,4	4,2
Entourage	1,6	1,8	0,8	1,0	4,9	2,1
Unité de santé primaire	19,6	2,3	8,1	6,1	5,7	9,2
Poste de santé	9,3	16,3	14,8	17,6	14,8	14,1
centre de santé	45,3	40,8	44,7	27,9	33,4	39
Hôpital	18,5	22,5	12,9	25,9	16,4	19,3
Clinique privée	0,8	7,4	11,9	10,6	10,7	7,5
pharmacie	2,3	5,0		5,5	3,4	3,2
Autre	0,9	0	2,6	1,0	3,3	1,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Tradipraticien			1,4	2,9	3,5	1,9
Entourage		2,1				0,4
Unité de santé primaire	26,6	25,4	28	55,3	35,2	34,1
Poste de santé	23,1	20,8	16,7	8,8	14,8	16,5
centre de santé	28,5	33,4	28,4	21,9	21,9	26,1
Hôpital	8,6	18,2	20,2	2,7	6,4	10,7
Clinique privée				7,2		1,2
pharmacie					4,5	1,4
Autre	13,3		5,3	1,3	13,8	7,8
Ensemble	100	100	100	100	100	100

TABLEAU A 9 : TAUX DE VACCINATION SELON LE LIEU DE RESIDENCE (en %)

Etat de vaccination	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Vaccine	94,5	90,1	93,2	81,7	87,9
Non Vaccine	5,5	9,9	6,8	18,3	12,1
Ensemble	100	100	100	100	100

TABLEAU A10 : TAUX DE VACCINATION SELON LE DEGRE DE PAUVRETE(en %)

Etat de la vaccination	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Vaccines	85,3	87,5	90,4	87,9
Non Vaccines	14,7	12,5	9,6	12,1
Ensemble	100	100	100	100

TABLEAU A11 : ETAT DE LA VACCINATION SELON LE TYPE DE VACCIN ET LE LIEU DE RESIDENCE (en %)

Etat de vaccination	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
DTC					
Complet	91,6	90,1	89,1	75,4	85,4
Incomplet	5,7	6,6	10,9	19,2	11,2
Non vacciné	2,7	3,2		5,4	3,4
Total	100	100	100	100	100
Polio					
Complet	91,6	91,4	89,1	77,5	86,4
Incomplet	6,9	7,0	10,9	22,3	12,8
Non vacciné	1,4	1,5		0,1	0,8
Total	100	100	100	100	100
Rougeole					
Complet	91,1	90,7	89,1	79	86,6
Incomplet	5,6	7,0	10,9	17,2	10,5
Non vacciné	3,4	2,3		3,7	2,9
Total	100	100	100	100	100
BCG					
Complet	87,3	89,5	89,1	73,1	83,1
Incomplet	7,1	7,0	10,9	22,7	12,9
Non vacciné	5,6	3,5		4,2	4
Total	100	100	100	100	100

**TABLEAU A12 : ETAT DE LA VACCINATION SELON LE TYPE DE VACCIN
ET LE DEGRE DE LA PAUVRETE**

Etat de vaccination	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
<u>DTC</u>				
Complet	82,6	76,7	91,7	85,4
Incomplet	16,5	15,0	5,0	11,2
Non vacciné	0,9	8,3	3,3	3,4
Total	100	100	100	100
<u>Polio</u>				
Complet	82,8	82,9	91,1	86,4
Incomplet	16,5	16,1	8,1	12,8
Non vacciné	0,7	1,0	0,8	0,8
Total	100	100	100	100
<u>Rougeole</u>				
Complet	83,4	83,3	90,8	86,6
Incomplet	13,4	15,7	5,8	10,5
Non vacciné	3,2	1,0	3,4	2,9
Total	100	100	100	100
<u>BCG</u>				
Complet	81,4	74,8	88,0	83,1
Incomplet	17,2	15,8	8,0	12,9
Non vacciné	1,4	9,3	4,0	4,0
Total	100	100	100	100

**TABLEAU A13 : ETAT DE LA VACCINATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS
SELON LE TYPE DE VACCIN ET LE LIEU DE RESIDENCE**

Etat de vaccination	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
<u>DTC</u>					
Complet	70,4	69,5	77,6	49	62,9
Incomplet	12,8	6,4	10,6	16,4	12,8
Non vacciné	10	13,9	10,1	24,2	16,4
Ne sait pas	6,8	10,2	1,7	10,4	7,9
Total	100	100	100	100	100
<u>Polio</u>					
Complet	77,2	71,9	76,8	48,9	64,7
Incomplet	8,7	7,0	11,4	16,3	12,0
Non vacciné	6,9	10,8	10,1	22,6	14,6
Ne sait pas	7,1	10,2	1,8	12,1	8,7
Total	100	100	100	100	100
<u>Rougeole</u>					
Complet	67,7	70,0	76,1	46,1	60,8
Incomplet	14,6	8,0	12,1	17,0	14,0
Non vacciné	10	11,3	10,1	24,5	16,1
Ne sait pas	7,7	10,6	1,8	12,4	9,0
Total	100	100	100	100	100
<u>BCG</u>					
Complet	62,4	65,0	74,4	43,7	57,4
Incomplet	16,1	9,2	13,4	19,4	15,8
Non vacciné	14,2	14,4	10,4	24,1	17,6
Ne sait pas	7,4	11,4	1,8	12,7	9,2
Total	100	100	100	100	100

**TABLEAU A14 : ETAT DE LA VACCINATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS
SELON LE TYPE DE VACCIN ET LE DEGRE DE PAUVRETE**

Etat de vaccination	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
DTC				
Complet	53,0	61,9	72,2	62,9
Incomplet	16,0	16,3	8,5	12,8
Non vacciné	23,7	14,6	10,5	16,4
Ne sait pas	7,3	7,2	8,8	7,9
Total	100	100	100	100
Polio				
Complet	54,3	65,0	74,0	64,7
Incomplet	14,4	18,1	7,6	12,0
Non vacciné	23,0	10,4	8,5	14,6
Ne sait pas	8,3	6,5	9,9	8,7
Total	100	100	100	100
Rougeole				
Complet	50,6	62,2	69,6	60,8
Incomplet	17,1	18,8	9,3	14,0
Non vacciné	24,1	11,8	10,6	16,1
Ne sait pas	8,3	7,2	10,4	9,0
Total	100	100	100	100
BCG				
Complet	48,3	56,8	66,0	57,4
Incomplet	19,8	18,5	11,1	15,8
Non vacciné	23,4	17,4	12,3	17,6
Ne sait pas	8,4	7,4	10,6	9,2
Total	100	100	100	100

TABLEAU A15 : LIEU DE VACCINATION SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Lieu de vaccination	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Unité de santé	23,6	6,6	7,0	2,9	9,3
Poste de santé	10,3	4,2	10,3	3,5	6,5
Centre de santé	53,0	48,2	21,2	9,5	28,6
Hôpital	5,6	28,4	3,5	2,2	7,4
Clinique privée	0,3	0,1		1,5	0,7
Campagne de vaccination	6,1	7,8	26,0	26,3	18,3
Ecole	0,7	0,7			0,3
Equipe mobile	0,4	4,1	31,9	54,1	28,9
Ensemble	100	100	100	100	100

**TABLEAU A16 : LIEU DE VACCINATION SELON
LE DEGRE DE PAUVRETE**

Lieu de vaccination	Degré de la pauvreté			Ensemble
	Extrêmes Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Unité de santé	5,2	10,4	12,5	9,3
Poste de santé	5,0	6,6	7,6	6,5
Centre de santé	17,2	32,2	36,9	28,6
Hôpital	3,4	5,8	11,6	7,4
Clinique privée	0,4	0,1	1,2	0,7
Campagne de vaccination	25,1	20,6	11,4	18,3
Ecole		0,1	0,6	0,3
Equipe mobile	43,6	24,1	18,2	28,9
Ensemble	100	100	100	100

**TABLEAU A17 : LES RAISONS DE NON VACCINATION SELON
LE LIEU DE RESIDENCE**

Raisons de non vaccination	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Pas utile	14,0	14,8	23,6	6,1	9,7
Ne savait pas	26,1	29,6	3,7	22,1	21,5
Pas de centre	2,2	4,2	15,4	19,3	15,5
Centre loin		6,7	10,8	8,4	7,6
Pas de moyen	1,6	0,6	9,9	13,2	10,2
Rupture de stock	5,8	1,0		5,2	4,3
Autres	50,3	43,2	36,5	25,7	31,2
Ensemble	100	100	100	100	100

**TABLEAU A18 : LES RAISONS DE NON VACCINATION SELON
LE DEGRE DE PAUVRETE**

Raisons de non vaccination	Degré de la pauvreté			Ensemble
	Extrêmes Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Pas utile	4,0	28,0	7,3	9,7
Ne savait pas	20,2	22,3	23,0	21,5
Pas de centre	13,9	27,2	10,6	15,5
Centre loin	7,3	5,4	9,5	7,6
Pas de moyen	13,9	2,1	9,5	10,2
Rupture de stock	6,2	3,3	1,8	4,3
Autres	34,5	11,6	38,3	31,2
Ensemble	100	100	100	100

**TABLEAU A19 : DEPENSE MOYENNE DU MENAGE EN
SANTÉ SELON LA ZONE
SOCIO-ECONOMIQUE (EN UM)**

Zone socio-économique	Dépense santé
Nouakchott	8813
Villes du Nord	3334
Villes du Sud	2661
Autres Villes	3240
Rural Fleuve	2965
Rural Est	4119
Rural Centre	1570
Ensemble	4620

**TABLEAU 20 : DEPENSE MOYENNE EN SANTÉ PAR MENAGE
SELON LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (EN UM)**

Groupe socio-économique	Dépense santé
Salariés Urbains	7082
Indépendants de Nouakchott	5079
Autres de Nouakchott	10598
Indépendants de Autres Villes	4174
Autres de Autre Villes	2353
Agriculteurs du Rural Fleuve	2494
Non Agriculteurs de Rural Fleuve	3266
Agriculteurs du Rural Autre	3975
Non Agriculteurs du Rural Autre	2280
Ensemble	4620

8.4 Logement

TABLEAU A21: LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT SELON QUANTILE DE DEPENSE

Statut d'occupation	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Propriétaire	71,5	64,1	58,2	52,6	41,7	54,5
Locataire	14,4	17,3	21,7	25,5	39,4	26,5
Maison octroyée	7,1	5,3	7,9	7,0	5,6	6,5
Appropriation	6,1	9,1	9,5	12,2	7,9	9,0
Logé par employeur	1,0	4,2	2,7	2,7	5,4	3,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Propriétaire	95,5	96,3	95,4	97,1	91,4	94,8
Locataire	3,4	3,2	1,0	1,8	4,3	2,9
Maison octroyée	1,0	0,5	1,8	0,7	2,2	1,4
Appropriation			0,9	0,4	0,7	0,4
Logé par employeur			0,9		1,4	0,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

TABLEAU A22 : LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Statut d'occupation	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Propriétaire	45,7	70,1	97,4	93,8	77,1
Locataire	30,3	19,6	1,3	3,5	13,2
Maison octroyée	6,1	7,0	1,2	1,4	3,6
Appropriation	13,7	0,7	0,1	0,6	4,2
Logé par employeur	4,1	2,6		0,8	1,9
Ensemble	100	100	100	100	100

**TABLEAU A23 : LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT SELON
LE DEGRE DE
PAUVRETE**

Statut d'occupation	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Milieu Urbain				
Propriétaire	71,1	68,0	51,0	54,5
Locataire	13,2	19,1	28,9	26,5
Maison octroyée	8,5	3,7	6,6	6,5
Appropriation	6,0	7,0	9,6	9,0
Logé par employeur	1,2	2,0	4,0	3,5
Ensemble	100	100	100	100
Milieu Rural				
Propriétaire	96,0	95,9	93,1	94,8
Locataire	2,8	1,5	3,6	2,9
Maison octroyée	0,8	1,7	1,7	1,4
Appropriation	0,4		0,6	0,4
Logé par employeur		0,9	1,0	0,6
Ensemble	100	100	100	100

**TABLEAU A24 : PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE SELON LE QUANTILE DE DEPENSE**

Source d'approvisionnement en eau	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Robinet privé	15,3	23,0	22,2	33,6	37,0	28,5
Fontaine publique	5,9	8,5	8,1	7,0	8,3	7,6
Puits et forage	25,9	13,4	10,4	4,9	3,5	9,7
Revendeur d'eau	51,3	52,2	57,2	5,5	49,2	51,8
Autre	1,6	2,9	2,1	2,9	2,1	2,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Robinet privé	5,4	7,1	4,0	3,7	4,2	4,7
Fontaine publique	0,5	0,3	0,7	1,8	0,9	0,9
Puits et forage	70,4	75,2	78	76,6	82,5	77,4
Revendeur d'eau	2,5	4,3	4,1	4,0	4,8	4,1
Autre	21,3	13,0	13,1	13,8	7,6	12,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100

**TABLEAU A25 : PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE SELON LE LIEU DE RESIDENCE**

Source d'approvisionnement en eau	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Robinet privé	26,9	31,4	1,0	6,1	15,2
Fontaine public	7,5	7,9	0,3	1,1	3,9
Puits et forage	0,1	26,5	84,3	74,8	47,6
Revendeur d'eau	64,1	30,2	1,3	5,1	25,1
Autre	1,4	4,0	13,1	12,8	8,3
Ensemble	100	100	100	100	100

TABLEAU A26 : PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE SELON LE DEGRE DE PAUVRETE

Source d'approvisionnement en eau	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Milieu Urbain				
Robinet privé	11,5	20,6	31,4	28,5
Fontaine publique	4,3	8,2	7,9	7,6
Puits et forage	29,4	16,5	6,6	9,7
Revendeur d'eau	52,5	53,6	51,5	51,8
Autre	2,2	1,1	2,5	2,3
Ensemble	100	100	100	100
Milieu Rural				
Robinet privé	5,9	4,3	3,8	4,7
Fontaine publique	0,7	0,1	1,4	0,9
Puits et forage	73,6	76,4	81,4	77,4
Revendeur d'eau	3,3	3,7	4,9	4,1
Autre	16,5	15,6	8,4	12,9
Ensemble	100	100	100	100

TABLEAU A27 : PRINCIPALE SOURCE D'ECLAIRAGE SELON QUANTILE DE DEPENSE

Source d'éclairage	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Electricité	15,6	28,5	34,7	43,7	49,1	37,6
Pétrole/Lampe	21,9	11,3	12,6	7,9	9,4	11,7
Bougie	62,5	60,2	52,7	48,4	41,5	50,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Electricité	0,4	2,6	2,1	2,7	4,1	2,6
Pétrole/Lampe	18,2	14,1	25,2	23,8	24,3	21,8
Bougie	81,4	83,4	72,7	73,5	71,6	75,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

TABLEAU A28 : PRINCIPALE SOURCE D'ECLAIRAGE SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Source d'éclairage	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Electricité	36,5	39,6	1,3	3,1	18
Pétrole/Lampe	9,1	16,1	44,8	13,0	17,3
Bougie	54,4	44,3	53,9	83,8	64,7
Ensemble	100	100	100	100	100

**TABLEAU A29 : PRINCIPALE SOURCE D'ECLAIRAGE SELON
LE DEGRE DE
PAUVRETE**

Source d'éclairage	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Milieu Urbain				
Electricité	11,2	23,4	42,3	37,6
Pétrole/Lampe	23,1	13,0	10,2	11,7
Bougie	65,7	63,6	47,5	50,7
Ensemble	100	100	100	100
Milieu Rural				
Electricité	1,5	3,2	3,4	2,6
Pétrole/Lampe	16,3	27,2	24,5	21,8
Bougie	82,3	69,6	72,1	75,6
Ensemble	100	100	100	100

TABLEAU A30: PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CUISINE SELON QUANTILE DE DEPENSE

Combustible de cuisine	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Bois	37,2	18	10,0	7,2	7,6	13,7
Gaz et pétrole	27,2	42,1	56,0	63,6	58,6	52,2
Charbon de bois	30,9	37,1	32,5	27,2	27,9	30,4
Electricité	1,4	1,1	1,0	1,0	2,0	1,4
Autre	3,3	1,6	0,5	1,0	3,9	2,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Bois	84,9	74,7	77,1	81	66,4	75,6
Gaz et pétrole	6,8	13,5	12,7	13,2	16,7	13,2
Charbon de bois	8,4	9	7,6	5,1	15,8	9,8
Electricité			0,9			0,2
Autre		2,8	1,6	0,7	1,1	1,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100

TABLEAU A31 : PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CUISINE SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Combustible de cuisine	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Bois	3,6	31,5	84,2	72,4	48,4
Gaz et pétrole	57,1	43,7	5,1	16,3	30,3
Charbon de bois	36,2	20,1	10,0	9,8	18,9
Electricité	0,7	2,6		0,2	0,7
Autre	2,4	2,1	0,7	1,4	1,7
Ensemble	100	100	100	100	100

TABLEAU A32 : PRINCIPALE COMBUSTIBLE DE CUISINE SELON LE DEGRE DE PAUVRETE

Combustible de cuisine	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Milieu Urbain				
Bois	42,0	24,8	9,2	13,7
Gaz et pétrole	22,0	34,2	57,9	52,2
Charbon de bois	30,9	37,4	29,4	30,4
Electricité	1,5	0,6	1,5	1,4
Autre	3,4	3,0	2,0	2,3
Ensemble	100	100	100	100
Milieu Rural				
Bois	83,0	83,7	72,4	79,8
Gaz et pétrole	9,4	11,0	15,5	11,7
Charbon de bois	6,2	3,1	11,5	7,3
Electricité	0,1			0,1
Autre	1,2	2,3	0,7	1,2
Ensemble	100	100	100	100

TABLEAU A33 : TYPE DE TOILETTES UTILISEES SELON LE QUANTILE DE DEPENSE

Type de toilette	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Chasse d'eau	3,5	10,5	11,0	17,8	19,2	14,0
Latrines avec fosse	42,2	47,5	55,4	55,2	54,5	52,0
Autre	54,3	42,0	33,6	27,0	26,2	34,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Chasse d'eau			0,1	0,0	0,0	0,0
Latrines avec fosse	7,8	12,7	18,6	22,4	25,0	18,6
Autre	92,2	87,3	81,3	77,6	75,0	81,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

TABLEAU A34 : TYPE DE TOILETTES UTILISEES SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Type de toilette	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Chasse d'eau	14,5	12,9	0,1		6,2
Latrines avec fosse	53,6	49,3	38,9	10,9	33,3
Autre	31,9	37,8	61,0	89,1	60,5
Ensemble	100	100	100	100	100

TABLEAU A35 : TYPE DE TOILETTES UTILISEES SELON LE DEGRE DE PAUVRETE

Type de toilette	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non Pauvres	
Milieu Urbain				
Chasse d'eau	2,1	8,2	16,0	14
Latrines avec fosse	41,1	41,6	54,5	52
Autre	56,8	50,2	29,5	34
Ensemble	100	100	100	100
Milieu Rural				
Chasse d'eau				
Latrines avec fosse	11,3	21,3	24,2	18,6
Autre	88,7	78,7	75,7	81,3
Ensemble	100	100	100	100

TABLEAU A36 : MODE D'EVACUATION DES ORDURES SELON LE QUANTILE DE DEPENSE

Evacuation ordures	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Collectées	13,8	29,8	36,0	37,5	42,0	34,1
Autre	86,2	70,2	64,0	62,5	58,0	65,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Collectées	0,4	0,1	0,6	0,8	0,9	0,6
Autre	99,6	99,9	99,4	99,2	99,1	99,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

TABLEAU A37 : MODE D'EVACUATION DES ORDURES SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Evacuation ordures	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres	Rural Fleuve	Rural	
Collectées	45,6	14,0	0,4	0,7	15,4
Autre	54,4	86,0	99,6	99,3	84,6
Ensemble	100	100	100	100	100

TABLEAU A38 : MODE D'EVACUATION DES ORDURES SELON LE DEGRE DE PAUVRETE

Evacuation ordures	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes	Pauvres	Non Pauvres	
Milieu Urbain				
Collectées	11,1	22,9	38,1	34,1
Autre	88,9	77,1	61,9	65,9
Ensemble	100	100	100	100
Milieu Rural				
Collectées	0,3	1,2	0,6	0,6
Autre	99,7	98,8	99,4	99,4
Ensemble	100	100	100	100

TABLEAU A39 : TYPE DE LOGEMENT DES MENAGES SELON LE QUANTILE DE DEPENSE

Type de logement	Quantile de dépense					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Milieu Urbain						
Tente	4,6	4,5	3,0	1,6	1,1	2,6
Case	1,7	1,4	1,3	0,7	0,6	1,0
Baraque	17,1	16,0	13,2	11,4	11,5	13,3
Maison en banco	39,4	20,9	14,1	7,8	8,2	15,5
Maison en pierre	1,4	3,0	2,7	3,8	2,9	2,8
Maison en ciment	35,4	51,7	63,2	71,5	72,1	62,1
Appartement/Studio	0,4	2,5	2,5	3,2	3,5	2,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
Tente	22,5	17,3	8,9	9,7	13,6	13,9
Case	30,3	17,8	23,5	21,2	16,9	21,3
Baraque	4,8	7,5	3,3	2,4	5,2	4,6
Maison en banco	38,6	47,8	55,6	56,2	52,1	50,8
Maison en pierre	0,7	1,7	1,0	3,1	3,4	2,2
Maison en ciment	3,1	7,9	7,6	7,3	8,7	7,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100

TABLEAU A40 : TYPE DE LOGEMENT DES MENAGES SELON LE LIEU DE

Type de logement	Lieu de résidence				Ensemble
	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	
Tente	1,7	4,1	5,7	17,1	8,9
Case		2,9	12,4	24,7	12,4
Baraque	16,8	7,0	3,7	4,9	8,4
Maison en banco	0,7	41,9	70,7	43,1	35,3
Maison en pierre		7,9	0,2	3,0	2,5
Maison en ciment	77,7	34,4	7,3	7,2	31,4
Appartement/Studio	3,2	1,8			1,2
Ensemble	100	100	100	100	100

TABLEAU A41 : TYPE DE LOGEMENT DES MENAGES SELON LE DEGRE DE PAUVRETE

Type de logement	Degré de pauvreté			Ensemble
	Extrêmes	Pauvres	Non pauvres	
Tente	15,6	9,9	5,8	8,9
Case	21,4	15,6	7,6	12,4
Baraque	7,5	6,7	9,3	8,4
Maison en banco	45,4	45,5	28,2	35,3
Maison en pierre	1,2	1,9	3,2	2,5
Maison en ciment	8,8	20,4	44,1	31,4
Appartement/Studio	0,1	0,1	1,9	1,2
Ensemble	100	100	100	100

**TABLEAU A42 : DEPENSE MOYENNE EN LOGEMENT DES MENAGES
SELON LA ZONE SOCIO- ECONOMIQUE**

Zone socio-économique	Dépense logement
Nouakchott	98828
Villes du Nord	97750
Villes du Sud	53349
Villes du centre	19703
Rural Fleuve	4149
Rural Est	1137
Rural Centre	5904
Ensemble	38823

**TABLEAU A43 : DEPENSE MOYENNE EN LOGEMENT DES MENAGES
SELON LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE**

Groupe socio-économique	Dépense logement
Salaries Urbains	98296
Indépendants de Nouakchott	95787
Autres Nouakchott	95963
Indépendants du Autres Villes	51813
Autres du autres Villes	55434
Agriculteurs du Rural Fleuve	1870
Non Agriculteur du Rural Fleuve	6153
Agriculteurs du Rural Autre	2485
Non Agriculteurs du Rural Autre	3883
Ensemble	38821